

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(61^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du lundi 8 novembre 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER

1. **Loi de finances pour 1994 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5641).

CULTURE ET FRANCOPHONIE

Mme Françoise de Panafieu, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

MM. Henri Sicre,
Guy Hermier, Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie ; Jean de Boishue,
Yves Marchand.

M. le ministre.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Bernard Derosier, Henri Sicre, Xavier Deniau, Mmes Simone Rignault, Marie-Josée Roig, MM. Jean-Marie Schléret,

Gérard Larrat, Edouard Landrain, Christian Vanneste, Mme Martine Aurillac, MM. Patrice Martin-Lalande, Pierre Lequiller, Yves Marchand.

CULTURE

Etat B

Titres III et IV. - Adoption (p. 5665)

Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 5665)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 5666).

3. **Ordre du jour** (p. 5666).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER,
vice-président

La séance est ouverte à vingt-deux heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1994 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (n^o 536, 580).

CULTURE ET FRANCOPHONIE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la culture et de la francophonie.

La parole est à Mme Françoise de Panafieu, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Mme Françoise de Panafieu, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de la culture et de la francophonie, mes chers collègues, nous examinons ce soir le budget du ministère de la culture.

Face à la très profonde dégradation des comptes sociaux et du déficit croissant du budget de l'Etat, le Gouvernement - nous le voyons depuis le début de cette session budgétaire - a entrepris un courageux et difficile effort d'assainissement des finances publiques. Cet effort qu'imposaient les circonstances ne pouvait bien évidemment épargner aucun département ministériel, car il est des moments où l'intérêt national commande face aux intérêts particuliers. Tel était le sens des mesures d'économie décidées au mois d'avril dernier - elles venaient compléter un premier train d'annulations de crédits à hauteur de 207 millions de francs, décidé par le précédent gouvernement, celui de Pierre Bérégovoy, au mois de janvier.

Dans ce contexte, il était à craindre que le budget du ministère de la culture et de la francophonie ne subisse, à nouveau, en 1994 une diminution ou, à tout le moins, ne se maintienne au niveau de 1993, après les annulations consécutives aux deux collectifs budgétaires de l'an dernier. Vous me permettez, monsieur le ministre, au nom de mes collègues et des membres de la commission, de me réjouir de ce que soit préservé en 1994 un budget qui, outre son caractère hautement symbolique, joue pour le développement culturel de notre pays un rôle décisif.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : avec 13,45 milliards de francs de crédits, le budget de votre ministère progressera de 4,3 p. 100 par rapport aux crédits effectivement

disponibles en 1993. Certes, avec 0,95 p. 100 du budget de l'Etat, il reste en dessous du mythique seuil du 1 p. 100, mais je crois profondément que, dans le contexte du moment, les Français sont suffisamment lucides pour ne plus s'attacher à ce débat théorique et d'ailleurs un peu dépassé, mais pour considérer les faits et les tendances dans leur réalité concrète. Or les faits et les tendances sont là : le budget du ministère de la culture est préservé et connaît même une progression sensible pour 1994.

Je me garderai de reprendre ici l'analyse exhaustive - et donc toujours austère - de la structure du budget qui nous est soumis ; je l'ai fait dans mon rapport écrit dont vous avez tous pu prendre connaissance. Je tiens, en revanche, à souligner quelques caractéristiques de ce budget, qui me paraissent essentielles.

Je relèverai d'abord les importants efforts de redéploiements internes par les importants efforts de clarification des priorités du ministère.

Trois signes principaux témoignent, en premier lieu, de la volonté du ministère de remettre de l'ordre dans la gestion de ses crédits.

D'abord, les moyens de fonctionnement du ministère lui-même - 718 millions de francs - sont stabilisés au niveau qu'ils avaient atteint en loi de finances initiale pour 1993.

Il faut souligner à cet égard l'effort de rationalisation et de redéploiement entrepris par le ministère au profit de ses services extérieurs, complément naturel et souhaitable pour l'Etat du mouvement de décentralisation. La modernisation des services régionaux sera d'ailleurs poursuivie.

De même, les effectifs - 12 000 agents - ont été légèrement réduits, l'informatisation des services a été poursuivie, notamment en matière de gestion du personnel, et les crédits de formation continue, sensiblement accrus puisqu'ils progressent de 1,8 million de francs.

Parallèlement, une réflexion est entreprise sur un regroupement éventuel des services centraux du ministère dans un seul immeuble, source d'économies potentielles indéniables et d'une plus grande efficacité de l'administration.

Ensuite, deuxième signe de cette évolution, le poids des grands travaux s'allège considérablement puisque l'enveloppe correspondante ne représentera plus que 10 p. 100 des crédits du ministère, contre 16 p. 100 en 1993. Les autorisations de programme diminuent ainsi de 49 p. 100 par rapport à 1993 pour s'établir à 931,5 millions de francs.

Certes, le poids de ces chantiers dans le budget de fonctionnement va s'accroître un peu plus chaque année, mais le ministère retrouve en investissement - tout en respectant les engagements de l'Etat - une liberté pour l'avenir que ces chantiers avaient largement obérée. Je reviendrai sur ce point.

Enfin, un important travail de réexamen des services votés a été fait. C'est ainsi que les moyens de fonctionnement des grands établissements publics ont été stabilisés, à l'exception des mesures nouvelles nécessaires à la montée en charge de la Cité de la musique, avec une aug-

mentation de 29,6 millions de francs, et de la Bibliothèque de France, avec une progression de 27,1 millions de francs.

Il faut à cet égard souligner que les moyens prévus pour l'Opéra-Bastille, qui a fait l'objet d'un rapport sévère - c'est le moins qu'on puisse dire - de la Cour des comptes en 1993, ont été contenus dans les limites d'une dotation fixée à 540 millions de francs, soit une diminution de 1,9 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1993. Je vois là aussi un signe encourageant de remise en ordre, que viendra utilement compléter, j'en suis convaincue, le rapport demandé à M. Hugues Gall - il doit vous le remettre dans les prochains jours s'il ne l'a déjà fait. Peut-être nous en direz-vous un mot dans votre intervention ?

C'est donc globalement un important effort de redéploiement et de remise en ordre de la gestion du ministère qui a été entrepris, et que je tiens à saluer car il s'inscrit dans une volonté générale du Gouvernement.

La deuxième caractéristique du budget qui nous est présenté est un évident effort de clarification des priorités du ministère.

Au cours des dix dernières années la lisibilité de la politique du ministère était devenue délicate. Sous couvert d'un principe érigé en dogme qui voulait que « tout soit culturel », l'État s'était engagé dans des financements tous azimuts qui rendaient souvent les choses confuses. La situation de notre pays justifiait un effort de clarification. Vous l'avez fait et nous vous en sommes reconnaissants.

Vous avez d'abord fait de « l'aménagement culturel du territoire » une priorité. Peut-être trouverez-vous une autre terminologie ? Celle-là n'est pas celle qui correspond exactement au souci actuel, mais elle a jusqu'à présent été utilisée et c'est la raison pour laquelle vous la retrouvez dans mon intervention. Cette priorité est juste reconnaissance d'une attente profonde de notre pays. C'est aussi la conséquence naturelle de dix ans de décentralisation.

Il était temps, en effet, qu'un nouveau partenariat s'instaure entre l'État et les régions car les collectivités locales sont devenues ces dernières années des intervenants majeurs dans le financement de la culture. Nous avons sur ce point noté qu'une somme de 1,14 milliard de francs était inscrite dans les futurs contrats de plan État-régions à laquelle s'ajouteront les conventions de développement culturel passées avec les villes.

De même, nous ne pouvons qu'être sensibles aux initiatives que vous envisagez en faveur du patrimoine monumental et archéologique avec, en particulier, un projet de loi de programme qui prendra le relais de celle initiée par Jacques Chirac et François Léotard en 1984 et qui était venue à échéance. Vous vous donnez ainsi les moyens d'une vraie politique en faveur des régions et de leur équipement.

Vous avez ensuite confirmé la nécessaire priorité à accorder aux formations et à la sensibilisation de tous les publics à la culture. Il s'agit là, nous ne le soulignerons jamais assez, d'une responsabilité essentielle pour l'État. Former les publics futurs, assurer une véritable égalité des chances et d'accès à la culture est, en effet, l'un de ses devoirs essentiels. N'espérons pas attirer demain un public vers les manifestations culturelles si nous ne sommes pas capables, aujourd'hui, de le prendre par la main alors qu'il est jeune ou adolescent pour lui faire toucher du doigt les réalités culturelles de notre pays ou d'ailleurs.

Je ne peux donc que souligner avec satisfaction l'évolution positive des crédits consacrés à l'action culturelle dans les établissements scolaires ou aux enseignements non spécialisés. Les efforts déployés en faveur de la diffusion relèvent de cette priorité. Il s'agit d'assurer un accès élargi aux disciplines culturelles. On ne peut que s'en féliciter.

Vous avez enfin, monsieur le ministre, fait de l'action internationale et de la francophonie une priorité. Le Gouvernement a, sur ce point, fait preuve d'une grande clairvoyance, tant la défense de la langue française et le rayonnement international de notre culture sont des éléments décisifs de l'action internationale de la France.

Votre budget comporte donc de nombreux points positifs. Je vous félicite au nom de notre commission pour avoir fait ce travail de recentrage et de clarification, notamment sur les points que je viens de mentionner. Mais vous comprendrez que je prenne, au nom de la commission comme en mon nom propre, la liberté de formuler quelques regrets.

Je pense d'abord à la diminution des crédits d'acquisition des musées et des commandes publiques de l'État qui, si l'on n'y prend garde, pourrait provoquer des manques irréparables dans les collections publiques. Ce n'est pas notre génération qui, pour parler vulgairement, paiera les frais, mais les générations futures. Il faut donc veiller à cela : il en va aussi de notre responsabilité.

Je pense encore aux faibles moyens de la délégation aux développements et aux formations, direction transversale dont l'intervention irrigue les régions.

Je pense enfin à l'absence de remise à niveau des crédits consacrés aux ateliers et aux écoles d'art de province.

Permettez-moi enfin, pour terminer, de formuler deux souhaits.

Le premier s'adresse à vous et au ministre du budget. Je l'ai dit en commençant, nous avons un défi à relever : la France est à la tête de grandes institutions culturelles. Certes, monsieur le ministre, vous et moi avons eu l'occasion, à cette tribune même, de déplorer la façon dont certains chantiers, dits « grands chantiers », ont été pensés, sans mettre forcément toutes les cartes sur la table, sans se donner toujours la liberté de réfléchir à la situation telle qu'elle se présentait avant de lancer une nouvelle grande affaire. Aujourd'hui, ces grands chantiers sont là, les hommes politiques passent, les institutions restent. Par conséquent, il est de notre responsabilité de faire fonctionner ces grandes institutions, quoi que l'on ait pensé au départ de la manière dont elles étaient conçues.

Si les autorisations de programme baissent, le budget de fonctionnement, lui, ne baissera pas, car ces institutions vont progressivement arriver à un niveau normal de marché. Sans être « budgétivores », elles demanderont beaucoup d'argent. A partir du moment où elles existent, il est de notre devoir de les faire fonctionner au mieux, ce qui exige des crédits. Les inaugurations sont une chose, le fonctionnement en est une autre.

Mon second souhait, monsieur le ministre, c'est que la culture, à laquelle, nous le savons, vous attachez tant d'importance, ne soit pas oubliée dans les crédits du plan de relance concernant les villes en difficulté et les quartiers en difficulté. La délégation interministérielle mise en place dans le cadre de cette restauration des villes ne doit pas oublier que la voirie, la surveillance et la sécurité sont, certes, choses importantes, mais que la culture est tout aussi importante dans des quartiers en difficulté. Le meilleur moyen de donner à des jeunes le sentiment d'appartenir à une nation est de mettre à leur disposition des

équipements culturels de qualité, qui puissent leur faire passer un message avec les moyens modernes de circulation de l'information culturelle.

Les efforts que vous déployez pour votre premier budget, monsieur le ministre, sont suffisamment probants pour que la commission des finances et son rapporteur spécial émettent un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère de la culture. Je tiens, encore une fois, à vous féliciter pour le travail que vous avez accompli en si peu de temps. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Quand à moi, madame le rapporteur spécial, je vous félicite d'avoir respecté aussi strictement votre temps de parole.

La parole est à M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, votre premier budget était attendu. Comment le nouveau gouvernement allait-il aborder le dossier culturel, après des années de croissance continue, pour aboutir, mais de manière éphémère car il fallut vite déchanter, au pourcentage mythique du 1 p. 100 du budget de l'Etat ?

Eh bien, vous nous présentez un budget préservant, dans un contexte de rigueur, la continuité de la dépense publique, ce dont il faut se féliciter. Si, par rapport au budget en trompe l'œil adopté l'an passé à la même époque, les crédits accusent une légère baisse, ils sont en hausse sensible de 4,3 p. 100 par rapport aux moyens dont le ministère de la culture a effectivement disposé en 1993.

Ces moyens, maintenus ou légèrement accrus, vous avez décidé de les mettre au service de trois priorités : l'aménagement culturel du territoire ; la formation et la sensibilisation de tous les publics à la culture ; l'action internationale et la francophonie.

S'agissant de l'aménagement culturel du territoire, le problème récurrent est bien évidemment celui du rééquilibrage nécessaire entre Paris et la province.

La parité Paris-province ne peut certainement pas constituer une fin en soi et il faut se garder de critiques hâtives ou trop faciles. Ainsi, il est inévitable que de nombreuses institutions culturelles aient leur siège à Paris et y perçoivent donc des subventions alors même que leur champ d'intervention dépasse celui de la capitale. De même, il n'est guère contestable que les grands établissements culturels, qui contribuent au renom de notre pays, trouvent leur place à Paris, ne serait-ce tout simplement que pour des raisons historiques.

Toutefois, la parité Paris-province constitue un bon baromètre de l'action culturelle des pouvoirs publics, et ses variations sont autant de signes de l'intérêt qu'ils portent au développement de la vie culturelle dans les régions ou à la construction et à l'entretien à Paris de grandes institutions culturelles de référence.

En réalité, monsieur le ministre, vous héritez en ce domaine d'un « passif » dont vous n'êtes pas responsable et qui est directement lié au poids exorbitant des grands travaux parisiens. Les crédits qui y sont destinés en 1994 accusent une baisse, dont il faut se réjouir, mais qui traduit également l'achèvement prochain des constructions, et donc la montée en charge des dépenses de fonctionnement. N'y a-t-il pas là un risque que les crédits nécessaires au fonctionnement des établissements issus des grands travaux soient, en période de restriction budgétaire, prélevés sur les crédits d'action culturelle ?

S'agissant des dépenses d'équipement, je note avec satisfaction que vous vous êtes engagé à préparer un programme de construction de grands équipements culturels en province, de 1995 à l'an 2000, dont le financement serait assuré par la déflation des crédits d'investissement des grands travaux parisiens après leur achèvement. Il convient en effet d'engager dans les régions des actions significatives, plus richement dotées que ne l'ont été jusqu'à présent les grands travaux de province, autrement dit les « grandes opérations culturelles dans les régions » : environ 100 à 150 millions de francs, contre près de 3 milliards pour les grands travaux parisiens.

Un autre volet de l'aménagement culturel réside dans la politique du patrimoine. Nous nous réjouissons tous, naturellement, du récent dépôt d'un nouveau projet de loi de programme, qui représentera, pour la période 1994-1998, un effort d'investissement de l'Etat de 7,5 milliards de francs.

Un tel effort, pour qu'il soit bien réparti sur l'ensemble du territoire, apparaît comme un puissant facteur de rééquilibrage de la dépense culturelle. Aussi serait-il souhaitable, monsieur le ministre, que vous nous précisiez les principales opérations envisagées.

Je dois cependant noter que le taux de progression annuel de la nouvelle loi de programme est de 2 p. 100, c'est-à-dire inférieure à celui de la précédente, qui était, rappelons-le, de 5 p. 100.

S'agissant - et c'est la deuxième de vos priorités - de la formation et de la sensibilisation de tous à la culture, la première des actions à entreprendre est le développement des enseignements artistiques, ce qui suppose tout d'abord d'appliquer la loi du 6 janvier 1988. Je sais bien que cela ne dépend pas exclusivement de vous, mais je crois nécessaire de rappeler l'effort urgent qui doit encore être accompli.

Au terme de la précédente législature, force était, hélas ! de constater que cette loi n'était qu'imparfaitement appliquée, comme l'a souligné à maintes reprises le Comité national pour l'éducation artistique. Ainsi, à l'école primaire, l'obligation faite aux professeurs des écoles de dispenser deux heures d'enseignements artistiques n'était que très inégalement respectée. Quant aux collèges, le déficit horaire était loin d'être résorbé. Près de 9 500 heures en éducation musicale et 4 200 en arts plastiques n'y étaient toujours pas assurées. Et il n'y a pas d'enseignement artistique dans les lycées et collèges professionnels.

En ce qui concerne les enseignements spécialisés, les moyens sont globalement maintenus, exception faite des formations à la gestion culturelle, pour lesquelles, semble-t-il, les universités sont prêtes à prendre le relais.

J'aurais cependant souhaité, monsieur le ministre, qu'un effort soit fait pour les écoles et conservatoires de musique et pour le lyrique en province, dont les moyens sont simplement maintenus.

Au-delà d'une politique active en faveur des enseignements artistiques, l'accès du plus grand nombre à la culture passe par un renforcement et une amélioration de la diffusion des œuvres culturelles. L'Etat ne doit pas rester absent de ce mouvement.

L'ensemble du champ culturel doit être concerné, qu'il s'agisse des musées et des arts plastiques, du spectacle vivant, du livre et de la lecture publique, ou encore du cinéma et de l'audiovisuel. Là encore, la politique conduite par le ministère de la culture doit veiller à assurer un rééquilibrage des interventions. Vous déclarez vous-même en juin dernier que, si le poids comparé des grandes institutions de diffusion lyrique, symphonique ou

chorégraphique à Paris et en région est une donnée qui ne se corrige pas en un jour, une action tendant à développer les échanges entre institutions de Paris et institutions de région, et à donner un rayonnement plus souvent national aux institutions établies en région, pourrait être entreprise sans attendre.

Globalement, les crédits dont vous disposerez en 1994 pour assurer la diffusion culturelle seront maintenus, ce dont il faut se réjouir. Vous avez décidé d'utiliser les crédits d'intervention dont vous disposez avec le souci constant de l'aménagement culturel du territoire, qu'il s'agisse, par exemple, du renforcement du réseau des salles de spectacles ou du développement de la lecture, dans les quartiers défavorisés, dans le cadre de la politique de la ville. Je ne puis qu'approuver un tel choix.

Il reste naturellement à réussir concrètement sur le terrain, ce qui suppose une réelle déconcentration de la décision et des moyens. Or je me demande, monsieur le ministre, si l'exercice 1994 ne sera pas marqué au contraire par un mouvement de reconcentration. En me fondant, en effet, sur l'exemple de l'Alsace, je constate que de nombreux crédits seront reconcentrés dans les domaines de l'aide à la création musicale, du financement des conventions de développement culturel ou du financement des équipements de proximité. Cela me paraît regrettable.

Enfin, la politique de sensibilisation des publics à la culture passe par des mesures favorisant l'acquisition de biens culturels par l'Etat ou par les particuliers.

C'est dans cette optique qu'on peut regretter la baisse par rapport à la loi de finances initiale pour 1993 des crédits destinés à l'acquisition d'œuvres d'art par les musées, même si les exigences budgétaires doivent conduire à une meilleure sélectivité.

Il serait souhaitable également que des mesures fiscales, comme un abaissement de la TVA pesant sur certains biens culturels, puissent être prises.

Enfin, je note avec satisfaction que vous envisagez très favorablement l'extension du bénéfice de la loi du 13 juillet 1992, concernant l'aide aux salles de cinéma, aux librairies de fond.

Votre troisième priorité, le rayonnement international de la France et de la francophonie, trouve naturellement, à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, et auprès de son rapporteur pour avis, qui s'intéresse depuis de nombreuses années à ce problème, une attention bienveillante. Je ne suis pas sûr qu'il en aille de même ailleurs.

En tout cas, vos ambitions en la matière trouvent déjà une concrétisation dans votre projet de budget.

Les crédits consacrés à la politique de la langue française ont connu, au cours des dernières années, une diminution constante - je l'ai vérifié sur le terrain - alors même que le besoin d'une politique de la langue se faisait sentir avec plus d'acuité. Compte tenu des nouveaux objectifs assignés à cette politique, un effort financier sera consenti et les crédits d'intervention seront fortement augmentés.

En ce qui concerne la relance de la francophonie, le projet de budget pour 1994 traduit la volonté du Gouvernement de lui redonner un nouveau souffle, puisque les crédits affectés à cette politique enregistreront une augmentation sans précédent, de 20 millions de francs.

Dans le contexte actuel, votre budget constitue certainement la réponse adéquate aux exigences et aux besoins de l'action culturelle. Il vous restera à approfondir l'effort engagé au cours des années à venir par le maintien

à leur niveau actuel des dotations de l'Etat, et surtout une meilleure répartition des moyens sur l'ensemble du territoire. Il vous restera également à accompagner cet effort par la réalisation de réformes, législatives ou non, propres à assurer la vitalité et le développement de la création et une réelle démocratisation de l'accès à la culture.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales demande à l'Assemblée d'adopter les crédits du budget de la culture et de la francophonie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Au titre du groupe socialiste, la parole est à M. Henri Sicre, premier orateur inscrit.

M. Henri Sicre. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, lorsqu'on aborde l'examen d'un budget, on voudrait pouvoir le juger en lui-même, en fonction des orientations qu'il propose pour l'année à venir, sans faire de comparaisons avec les exercices précédents. Pourtant, les deux rapporteurs qui viennent d'intervenir n'ont pas échappé à la règle, puisque tous deux ont évoqué le seuil mythique du 1 p. 100 qui avait été l'objectif visé durant tant et tant d'années. Le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a même souligné la croissance constante qu'avait connue le budget de la culture au cours des exercices passés.

Il est vrai que la décennie quatre-vingt a vu la France s'engager résolument dans une action culturelle qui la place, comme l'a reconnu Mme le rapporteur spécial, à la tête d'un patrimoine et d'un équipement de qualité, auquel il faut donner tous les moyens de fonctionnement. Alors qu'il ne représentait que 0,48 p. 100 du budget de l'Etat au début de l'année 1981, le budget de la culture a atteint en 1993 ce seuil mythique de 1 p. 100.

Ces crédits ont été revus à la baisse par la loi de finances rectificative, et le présent projet de budget ne connaît malheureusement pas d'augmentation.

Certes, il progresse de 4,3 ou 4,4 p. 100 par rapport à la loi de finances rectificative. Mais si, comme il est de tradition, on opère la comparaison avec la loi de finances initiale, on constate qu'il n'augmente pas.

Les hommes de culture, les hommes du patrimoine, les artistes vont se sentir une nouvelle fois pénalisés. Ils l'ont été de 5 p. 100 au mois de juin, lors du vote du collectif. Ils le seront, cette fois, de 5 à 30 p. 100 selon leur activité et selon leur fonction.

Par conséquent, ce budget ne saurait, dans son ensemble, apporter un soutien à la politique culturelle de notre pays, alors qu'un effort considérable avait été accompli et qu'un équipement de qualité était réparti dans l'ensemble du pays, concourant ainsi à un harmonieux « aménagement du territoire » - pour reprendre ce qui semble être le maître mot ces temps-ci.

Dans les quelques minutes qui me sont imparties, je ne pourrai me livrer à une analyse globale de ce budget. Je me bornerai à observer qu'il est touché dans ses deux cœurs principaux.

Sont d'abord touchées les subventions du titre IV, qui concernent le fonctionnement, l'aide directe à la créativité, à l'action culturelle et à l'animation. On note une réduction des crédits de 300 millions de francs, soit une baisse de 10 p. 100. C'est toute l'action de terrain, l'action constante de création, qui est compromise.

S'agissant des autorisations de programme, même ceux qui soutiennent ce budget reconnaissent qu'elles baissent de 10 p. 100. Ce sont une nouvelle fois les équipements de province qui sont frappés. Le déséquilibre que nous constatons constamment entre l'Île-de-France et la province s'en trouvera encore aggravé - l'apparent rééquilibrage que semblent traduire les chiffres tenant uniquement au fait que les grands travaux d'Île-de-France sont en voie d'achèvement.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un tel budget - et je pense qu'au fond de vous-même, monsieur le ministre, vous ne pouvez pas non plus vous en satisfaire - car nous sommes attachés à tout ce qui permet de développer la culture.

Or cette culture est aujourd'hui bien mal en point. Pour le patrimoine, les crédits de l'Etat baissent de 2,9 p. 100. Ceux de la direction du Livre baissent de 13,9 p. 100. Les Musées de France voient leurs crédits de fonctionnement ramenés de 57 millions à 47 millions de francs. Les crédits d'acquisition - Mme le rapporteur spécial l'a elle-même regretté - baissent également et ne permettront pas d'acquiescer ce qui serait pourtant indispensable.

Puis, il y a surtout cette atteinte portée à l'action en profondeur qui se fait dans les régions et qui a été constamment soutenue par les collectivités locales. En effet, sont en baisse les crédits de la délégation au développement culturel, ceux des directions générales des affaires culturelles, les DRAC, qui permettent de passer des conventions de développement avec les collectivités locales afin de favoriser un meilleur enseignement, une meilleure formation et la venue d'un nouveau public à la culture. C'est décevant.

Décevante aussi la chute sensible des crédits en faveur du cinéma : moins 25 p. 100 !

M. Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie. N'importe quoi ! C'est plus 13 p. 100 !

M. Henri Sicre. La participation de l'Etat en faveur du cinéma chute de 25 p. 100. Certes, les fonds du CNC - Centre national de la cinématographie - augmentent, mais ce sont les professionnels qui devront faire l'effort.

A l'heure où l'opinion française pense que nous devons être fermes en ce qui concerne les accords douaniers sur le plan mondial, à l'heure où l'on nous indique qu'il faut vraiment favoriser l'exception européenne dans les accords du GATT, il est vraiment dommage que nous ne puissions pas aborder de façon plus tranchante la question du cinéma.

Comme je l'ai dit en commission des affaires culturelles, un centre en art contemporain est important dans notre pays : le centre Georges-Pompidou. En 1986 et en 1987, ce centre avait connu une réduction de ses crédits de fonctionnement. Il a fallu attendre 1993 pour voir la même chose se produire. C'est bien dommage.

Je crois que c'est avec beaucoup de regret que notre pays accueillera un budget de la culture qui rompt avec la tradition française et qui ne lui permettra pas de soutenir comme il devrait le faire l'effort de création et celui d'équipement de nos régions, pour un meilleur rayonnement de la culture de notre pays.

Pourtant, au moment d'une rigueur budgétaire très forte, le budget de la culture avait vu ses crédits augmenter de 6,5 p. 100. C'était une marque de confiance en l'avenir. Sa baisse d'aujourd'hui traduit un manque de confiance en cet avenir.

Mme Françoise de Panafieu, rapporteur spécial. Aucun applaudissement ?

M. Bernard Derosier. Mais si !

Très bien !

M. le président. La parole est à M. Guy Hermier, pour le groupe communiste.

M. Guy Hermier. Monsieur le ministre, il y a tout juste un an, lors de la discussion du budget de la culture pour 1993, je me félicitais que ce budget atteigne enfin le seuil symbolique du 1 p. 100 du budget de l'Etat, revendiqué depuis si longtemps, et à juste raison, par les artistes, les syndicalistes et les partis politiques de gauche.

Au printemps, j'ai constaté sans véritable surprise qu'un des premiers actes de votre gouvernement a été d'imposer à la culture la plus forte réduction budgétaire en pourcentage.

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Non, pas au printemps, en février !

M. Guy Hermier. Certes, mais vous y avez ajouté votre main, monsieur le ministre.

M. le ministre de la culture et de la francophonie. En février, ce n'est pas le gouvernement auquel j'appartiens qui dirigeait la France, mais c'est celui que vous soutenez !

Mme Françoise de Panafieu, rapporteur spécial. Vous auriez mieux fait d'écouter mon intervention, monsieur Hermier. En février, il manquait des sous !

M. Guy Hermier. Quant à votre budget pour 1994, au-delà des présentations en trompe-l'œil que vous en faites, il est, pour la première fois depuis André Malraux, en régression : il ne représentera que 0,95 p. 100 du budget de l'Etat.

Mme Françoise de Panafieu, rapporteur spécial. Il n'y a plus que les communistes pour le croire !

M. Guy Hermier. Mais c'est la réalité, madame. Regardez les chiffres !

Vous accentuez de ce fait des orientations qui, depuis plusieurs années déjà, nous inquiètent. Le poids toujours important des grands travaux - que vous n'avez pas décidés, je vous l'accorde - continue de limiter l'indispensable irrigation des crédits culturels vers la province, qui reste avec Paris, selon vos estimations, dans un rapport de 48 à 52 p. 100. La protection du patrimoine n'est certes pas oubliée. Mais du fait de l'insuffisance globale de votre budget, tout cela se fait au détriment de l'investissement dans l'art vivant, ce qui est préoccupant pour l'avenir de la culture, qui ne vit que de son incessant et fragile renouvellement.

Vous êtes ainsi conduit à solliciter, une fois de plus, les collectivités locales pour une politique contractuelle dans laquelle vous n'hésitez pas à tailler. Il n'est pas de collectivité locale, ou encore d'association, de troupe, d'orchestre, qui n'a dû revoir cette année ses programmes à la baisse après les coupes budgétaires. Les responsables des plus grands théâtres de France s'en sont légitimement émus. Les collectivités locales, vous le savez bien, sont exsangues, à cause des incessants transferts de charges de l'Etat.

Vous ne pouvez pas non plus, comme par le passé, nous faire miroiter la progression du mécénat industriel. Bien que largement facilité par une législation qui croyait tout régler, le mécénat s'affaisse. L'heure n'est pas, dans les entreprises, à déployer des crédits perçus comme de prestige, mais à l'austérité et aux licenciements massifs. L'argent va à l'argent ! Pas à la culture, pas à l'emploi, pas aux hommes ! Telle est la politique que vous encouragez, une politique qui plonge notre pays dans une des plus graves crises de son histoire...

Mme Françoise de Panafieu, rapporteur spécial. Et nous, dans la plus grande perplexité.

Même en Union soviétique, ils n'osent plus dire ça !

M. Guy Hermier. ... et menace les fondements mêmes de la culture française.

Cette menace pourrait prendre les dimensions d'un véritable désastre culturel si le Gouvernement acceptait finalement de voir la culture intégrer le champ des compétences du GATT « Nous ne signerons pas » avez-vous lancé à ce propos, dans *le Figaro* du 14 septembre.

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Ce n'est pas moi, c'est le Premier ministre !

M. Guy Hermier. Cette prise de position est utile quand on sait que votre groupe au Parlement européen s'était contenté d'une clause de « spécificité culturelle », dépourvue de toute pertinence politique et juridique face aux prétentions américaines. Irez-vous, monsieur le ministre, jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à donner à la notion d'« exception culturelle » à laquelle le Parlement européen s'est ralliée, la seule interprétation qui vaille : celle qui consiste à exclure les questions culturelles du champ des compétences du GATT ?

C'est ce que nous vous demandons, avec le monde de la culture unanime, non par anti-américanisme ou repliement protectionniste, mais par volonté de dégager de nouvelles possibilités d'émancipation et de coopérations à toutes les cultures du monde.

Pour cela, comme le disait Pierre Emmanuel, « la culture doit s'émanciper du profit ». C'est la donnée de fond, précisément à propos du GATT. Ce qui guide, en effet, les négociateurs américains, ce n'est pas la défense des créateurs et des artistes de leur pays. C'est la volonté d'accaparer les parts du marché audiovisuel - le deuxième poste d'exportation américain après l'aéronautique - qui leur échappent encore en Europe et dans le monde. Pour faire place nette, il leur faut mettre en cause les bases nationales de développement des cultures des autres peuples, leurs films, leurs télévisions et finalement leurs écrits et leurs langues. Le combat contre la volonté hégémonique américaine au sein des négociations du GATT, c'est en vérité un combat de la culture contre le profit, un combat pour les créateurs et les cultures du monde entier, y compris, faut-il le répéter, pour la culture et les créateurs américains.

La France a un système, perfectible bien sûr, mais tout à fait exceptionnel d'aide à la création. Car ce n'est pas la première fois que notre pays se trouve confronté à un tel problème. Dès le lendemain de la guerre, exactement le 28 mai 1946, les accords Blum-Byrnes tentaient d'imposer à la France un « arrangement » qui autorisait la projection de seulement quatre films français pour neuf films américains dans nos salles, soit 30 p. 100 de films français contre 70 p. 100 de films américains. Notre pays l'a alors refusé. En 1981, nous étions encore à 50,5 p. 100 de films français pour 31,2 p. 100 de films américains. En 1991, le rapport s'est inversé : 30,6 p. 100 de films français, 58 p. 100 de films américains, sans parler du déluge des séries américaines à la télévision.

Mme Françoise de Panafieu, rapporteur spécial. Qu'avez-vous fait, vous ? Y compris quand vous aviez quatre ministres au gouvernement !

M. le ministre de la culture et de la francophonie. En effet, qu'avez-vous fait pendant les trois ans où vos amis ont participé au gouvernement ?

M. Guy Hermier. Nous avons toujours combattu contre cela, notamment quand vous avez privatisé TF 1.

Et encore avons-nous le privilège d'avoir le mieux résisté en Europe, et dans le monde, grâce au système d'intervention publique en faveur d'une création originale française, inventé par ceux qui ont lutté contre les accords Blum-Byrnes.

Faire entrer la culture dans le GATT condamnerait à coup sûr l'exception française que les artistes européens, de Scola à Louguine, de Loach à Olivera, nous envient, et, par voie de conséquence, tout l'avenir de la francophonie.

Monsieur le ministre, la France ne doit pas l'accepter. C'est pourquoi nous renouvelons notre demande que, sur cette question à proprement parler vitale, un débat soit organisé à l'Assemblée nationale avant toute décision, comme nous vous demandons de recourir, si besoin est, au droit de veto de la France. Vous avez suggéré de le faire. Ne vous dérobez pas. C'est, je le répète, ce que tout le monde de la culture attend de vous, comme la manifestation du 27 novembre sur le parvis de Beaubourg, à l'appel des Etats généraux de la culture, en portera à nouveau avec force l'exigence.

Encore faut-il ne pas défaire d'un côté ce qu'on prétend préserver de l'autre. Résister aux injonctions américaines exige non seulement de la fermeté au sein des négociations du GATT, mais aussi un véritable renouveau de la politique culturelle française. Il est par exemple essentiel de maintenir et de développer notre potentiel de production, de création et de fabrication, ainsi que d'élargir les commandes publiques qui redonneraient du travail aux artistes. Or votre budget taille dans le vif de la création et de la production.

Pire, au moment où, en matière d'audiovisuel, il est essentiel de garder un pôle public de création et de fabrication, afin que les clefs des usines à rêves, comme disait André Malraux, ne soient pas dans quelques mains - qu'elles soient américaines, japonaises ou françaises - et que les créateurs et les publics puissent continuer à avoir des rêves en français, vous prénez un plan de privatisation, de démantèlement et de vente par appartements de la SFP.

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Guy Hermier. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Afin de vous éviter d'utiliser des arguments non fondés, je vous indique qu'il n'est pas question - et vous vous en apercevrez quand le Gouvernement déposera le projet de loi sur l'audiovisuel - de privatiser la SFP.

Je sais que cela vous ferait un beau cheval de bataille, mais ne serait-ce que pour ne pas vous donner ce plaisir, le Gouvernement a choisi l'exception culturelle non seulement au GATT, mais aussi en France.

M. le président. Veuillez poursuivre M. Guy Hermier.

M. Guy Hermier. Monsieur le ministre, j'apprécie votre réponse. Je me bats contre le démantèlement de la SFP, non par plaisir, mais parce que je considère que c'est un élément essentiel au développement de la production audiovisuelle française. Si vous la préservez et la développez, vous nous trouverez à vos côtés pour soutenir une telle politique. Mais, monsieur le ministre, nous vous attendons aux actes.

Vous avez assisté aux obsèques de l'immense cinéaste italien que fut Federico Fellini. Ce geste honore la France. Mais il rend plus insupportable encore la réduc-

tion des moyens du CNC, qui est l'outil de survie du cinéma français - c'est le dernier centre de ce type en Europe - dont vous affirmez, par ailleurs, qu'il doit être le flambeau de notre culture.

Quand on sait que l'emploi artistique est une dimension majeure du développement de la culture, on ne saie pas la branche sur laquelle sont assis les artistes.

Le système de protection sociale que les intermittents du spectacle défendent pied à pied n'est pas un luxe. Il est, comme les droits d'auteur ou la subvention publique, la reconnaissance d'un travail qui construit chaque jour, chaque soir, dans un théâtre ou une salle de concert, dans un poème, un film, un livre ou une chanson, un peu de cet héritage commun qui fait, génération après génération, la beauté de l'aventure humaine.

De quelque côté qu'on se tourne, votre politique fragilise la création française parce que, loin d'émanciper la culture du profit, elle vise à l'y soumettre, comme le projet de votre ami, M. Carignon, d'autoriser une deuxième coupure des œuvres audiovisuelles françaises et européennes...

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Où voyez-vous cela ?

M. Guy Hermier. ... sur les chaînes privées françaises en donne un désastreux exemple.

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Faux !

M. Guy Hermier. C'est son projet !

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Non !

M. Guy Hermier. Ce n'est peut-être pas le vôtre, mais c'est le sien !

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Puis-je vous interrompre ?

M. Guy Hermier. Je vous en prie.

M. le président. La parole est donc à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Monsieur Hermier vous n'êtes sans doute pas allé voir *Parc jurassique*, sinon vous auriez eu votre dose de peur pour la semaine ou pour l'année ! Arrêtez donc de vous effrayer vous-même avec des chimères. Il n'y aura pas de seconde coupure.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Hermier.

M. Guy Hermier. C'est encore une précision bien utile. Mais dites-le à votre ami M. Carignon.

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Lisez donc les journaux.

M. Guy Hermier. A propos de *Jurassic Park*, quand je regarde cette assemblée, et quand je considère certains projets de votre gouvernement, franchement, je m'y crois ! (*Protestations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Yves Marchand. Ce n'est pas gentil pour nous !

M. Guy Hermier. L'ultralibéralisme, messieurs de la droite, même les Américains en sont revenus.

M. Edouard Landrain. Pas nous !

M. Guy Hermier. Cherchez vos arguments ailleurs, monsieur le ministre.

Pour être en cohérence avec le combat pour exclure la culture des négociations du GATT, il faudrait au contraire favoriser les logiques de service public, de mixité

des financements, pour peu que prévale une responsabilité publique et sociale en matière culturelle, fondée sur un fort service public de la télévision, le développement du cadre et des missions du CNC, l'essor des budgets culturels et audiovisuels, le pluralisme de la distribution cinématographique et le droit d'auteur plutôt que le copyright. Il faudrait une politique qui pourrait servir de point d'appui pour inventer de nouvelles capacités de production et de coopération en Europe - qui en a bien besoin...

M. le président. C'est votre conclusion, mon cher collègue ?

M. Guy Hermier. Oui, mais M. le ministre m'a souvent interrompu.

M. le président. Le temps a été décompté.

M. Guy Hermier. Il faudrait, disais-je, une politique qui pourrait servir de point d'appui pour travailler à une charte sociale afin de combattre le dumping social, les délocalisations et promouvoir une nouvelle régulation démocratique du monde des images.

Tel n'est pas, monsieur le ministre, le sens de vote politique ni celui de votre budget. Nous avons donc de fortes raisons de voter contre ce budget.

Mme Françoise de Panafieu, rapporteur spécial. Pas d'applaudissements !

M. le président. La parole est M. Jean de Boishue, pour le groupe du Rassemblement de la République.

M. Jean de Boishue. Monsieur le ministre, votre tâche n'était pas facile. Vous aviez l'obligation d'honorer des engagements. Vous aviez pour instruction de respecter une enveloppe de dépenses conforme à la politique de redressement national. Vous aviez, enfin, la mission de prendre date : prendre date d'un changement de majorité et donc d'un nouveau regard de la France sur le monde, et d'un nouveau regard de la France sur elle-même.

Je crois que vous avez réussi dans cette entreprise. Réussi, non en rasant les murs, mais en proposant un budget-sujet, un budget-projet qui permet le débat en marquant clairement des choix stratégiques et en élargissant la politique culturelle de l'Etat à de nouvelles frontières.

Même si vous ne franchissez pas la barre du fameux 1 p. 100 du budget de l'Etat - c'est dommage pour les esthètes dont je fais partie ! -, vous franchissez parfaitement l'autre obstacle de ce qu'aurait pu être un émiettement nébuleux.

D'abord, votre budget a une architecture. Ses deux clés de voûte sont incontestablement la francophonie et l'aménagement du territoire. Pour ma part, j'aurais préféré parler d'aménagement du terroir !

Ce n'est pas la première fois que l'on parle de francophonie, certes. Ce n'est pas la première fois non plus que, au niveau le plus élevé, la France participe à un sommet francophone. Mais c'est la première fois qu'un gouvernement affirme que la francophonie est un dossier d'abc 1 culturel et que la langue française ainsi qu'une politique de la langue figurent au nombre des dossiers stratégiques.

Votre budget confirme ces orientations. Il les illustre, bien sûr, par le rattachement de l'ex-ministère de la francophonie à votre département ministériel, par la mise à votre disposition de la délégation générale à la langue française, par une meilleure imbrication des services de votre département avec ceux des affaires étrangères et, enfin, par l'augmentation spectaculaire des crédits de la francophonie, qui passent à 68 millions de francs dans le projet de budget pour 1994.

Vous avez voulu, monsieur le ministre, une nouvelle politique et vous vous êtes doté des moyens de la mener. Vous nous proposez trois axes d'action: la protection de nos industries culturelles, la défense et l'illustration de l'exception culturelle et une vraie politique de la langue française. Ces objectifs, mon groupe les fait siens. Sur ces points, d'ailleurs, votre budget constitue un tournant.

Le deuxième tournant touche l'aménagement de l'espace culturel. Je crois, monsieur le ministre, que le budget complète - et je m'en félicite - vos propos devant la commission. Je crois nécessaire sur ces questions d'être très précis. Je ne pense pas qu'on puisse espérer ou faire croire que chaque corps de ferme puisse devenir un jour une grange de Meslay. Les richesses culturelles par définition ne sont pas réparties d'une manière homogène. L'Etat n'a pas vocation non plus de désigner tel ou tel foyer en lui attribuant un label d'universalité.

Je crois que ce budget fixe de bons principes à une politique d'aménagement. Vous faites confiance aux DRAC, auxquels vous déléguez 40 p. 100 de vos crédits, des crédits déconcentrés, pour une politique de proximité, ce qui est très bon principe. Vous misez sur les contrats de plan, c'est d'évidence un bon échelon d'intervention et de cofinancement, peut-être même le meilleur. Le troisième volet du triptyque est constitué par le système conventionnel avec les villes, les départements et les régions, c'est également une excellente direction.

Monsieur le ministre, vous avez fait du patrimoine le fondement de votre projet culturel. Certes, le valoriser n'est pas une idée neuve mais le fait de toutes les civilisations, et depuis toujours. Le patrimoine est l'horloge de la culture, mais il est important de poser et de reposer dessus un œil neuf et c'est la bonne, très bonne, finalité de votre projet de loi programme.

Mon groupe considère que l'esprit qui anime la future loi relative au patrimoine monumental correspond tout à fait à une approche moderne du patrimoine. Cette seconde loi de programmation a une nouvelle ambition, celle d'ouvrir la définition du patrimoine à une nouvelle diversité.

Je voudrais aussi souligner la performance politique et technique que constitue, en cette période de crise, une loi de programmation culturelle. Une augmentation annuelle moyenne de 2 p. 100 pendant cinq ans, en temps de crise, c'est un témoignage de l'importance que le Gouvernement attache au rôle de la culture dans la société française.

Permettez-moi de saluer d'un mot l'archéologie, domaine par définition un peu secret mais qui, comme les archives, mérite soutien et publicité. Son budget progresse. C'est un très bon point.

Si l'augmentation pour 1994 des crédits du patrimoine paraît tout à fait remarquable, votre approche du développement culturel nous laisse un peu sur notre soif, peut-être parce que globalement les crédits baissent légèrement et que la présentation budgétaire explique mal les redéploiements auxquels vous êtes contraints. D'où ma question, monsieur le ministre: Pourrez-vous vraiment tenir vos engagements alors que le programme des interventions culturelles de l'Etat est ambitieux?

En réunion de commission, beaucoup de nos collègues se sont inquiétés des « fins de mois » des établissements locaux: cinémas, musées, établissements culturels. Je crois, monsieur le ministre, que les acteurs du terrain méritent qu'on les rassure.

J'ai eu l'occasion de vous dire que la place de la culture dans une politique d'aménagement du territoire sera toujours un peu inconfortable si on ne retouche pas

certain processus de déconcentration et de décentralisation. Il n'est pas normal que tel musée municipal ne puisse pas être reconnu pour sa qualité uniquement parce que l'Etat n'y a pas nommé de conservateur. Il n'est pas normal que les interventions dans les ZEP se pilotent de si haut. Il n'est pas normal que l'inventaire général se fasse - trop lentement, hélas! - sans que soient officiellement pris en compte les travaux déjà effectués par les services culturels des départements. Il n'est pas normal que la politique de protection soit toujours et uniquement régie par la loi de 1913 et la kyrielle de textes d'application qui l'ont suivie. Le patrimoine se distingue par l'œil de celui qui le regarde. Il faut ouvrir la possibilité de donner des lettres de noblesse aux patrimoines locaux. Et l'idée n'est pas de demander à l'Etat de financer cette reconnaissance, mais de la légaliser.

Bref, monsieur le ministre, le mérite de votre budget est aussi de poser ces questions. Résolez-les avec doigté! Noyer la culture dans de vastes dispositions liées à l'aménagement du territoire n'est peut-être pas la solution. La culture a besoin de chemins qui lui soient propres: ceux qui, de Paris vers les villes et les campagnes de France et vice versa, ont relié depuis des siècles l'Etat et les citoyens. Il ne faut pas couper ces chemins par des autoroutes à péage, mais mieux organiser et doter les relais. Les découpages administratifs ne coïncident que rarement avec les terroirs culturels. Attention de ne pas tarir les sources et les circulations!

Il faut être courageux pour mener une bonne politique culturelle et je crois que ce budget est courageux. Il a l'immense mérite de revenir aux grands devoirs culturels de la République et de mettre un bémol au solo régional.

Monsieur le ministre, plus vous serez courageux, plus nous serons avec vous. En matière de culture, ce qui ne dérange pas n'est pas intéressant. Être courageux, c'est se rappeler aussi et toujours que dans la tradition culturelle et littéraire française les anciens n'ont jamais eu raison des modernes. Aujourd'hui, le moderne, c'est vous. En votant votre budget, nous vous assurons de notre soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Au titre du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, la parole est à M. Yves Marchand.

M. Yves Marchand. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tous mes prédécesseurs à cette tribune ont parlé du 1 p. 100 mythique. S'il est mythique c'est qu'il n'existe pas et s'il n'existe pas, inutile d'en parler! D'ailleurs, le budget de la culture n'est pas vraiment une question de chiffres. Le réduire à cette dimension, c'est faire des comptes d'épiciers et oublier l'essentiel: pourquoi un budget de la culture?

La comparaison entre notre pays et d'autres aussi importants que les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne ou la Grande-Bretagne, montre que nous sommes pratiquement les seuls à avoir une volonté d'interventionnisme culturel extrêmement poussée. Ces autres pays, tout aussi développés que le nôtre sur le plan économique, et peut-être même davantage, ont fait d'autres choix. C'est pourquoi je me suis demandé, en ma qualité de porte-parole du groupe de l'UDF, s'il n'était pas temps, aujourd'hui, de s'interroger: un budget culturel de l'Etat, pour quoi faire? En posant cette question, on s'aperçoit que la tradition française est porteuse d'une idée fondamentale, celle de la démocratisation de la culture, idée qui échappe à la plupart des pays que je viens de citer, qui ne les inté-

resse qu'accessoirement, de façon supplétive allais-je dire. Pour nous, la démocratisation de la culture est un phénomène fondamental.

Alors, si l'on fait le bilan de ce qui s'est passé depuis quarante ans après la création du TNP, depuis un peu plus de trente ans après la nomination du premier ministre de la culture, depuis un peu plus de dix ans, après la première fête de la musique, on est terrorisé, ou catastrophé, car on s'aperçoit que le « public culturel » ne représente que 5 p. 100 de la population ; les 95 p. 100 restants étant exempts de culture. Il s'agit d'un échec cuisant. Toute la politique que nous avons voulu mettre en œuvre et qui est dans la tradition de notre pays se résume aujourd'hui à ce chiffre brutal : 5 p. 100 seulement des Français « consomment » ordinairement ce que l'on appelle aujourd'hui un « produit culturel », terme épouvantable. Et pourtant, il y a de plus en plus de consommation culturelle ! Mais ce sont les mêmes 5 p. 100 accessibles à la culture qui consomment toute la culture. Votre budget, monsieur le ministre, prend-il vraiment en compte ce problème ?

Avez-vous décidé, pour 1994, de faire de la culture une mission principale, en étant interventionniste ? Car, au fond, c'est bien de cela qu'il s'agit : ou bien nous avons dans ce pays un ministre de la culture et il ne peut être qu'interventionniste, ou bien nous n'en avons pas et nous adoptons un système libéral, classique comme d'autres pays.

Si nous considérons que nous devons être interventionnistes - pour ma part, je m'inscris dans cette tradition culturelle française, ce qui ne surprendra personne - c'est que nous avons décidé les uns et les autres d'utiliser la culture non pas de façon supplétive mais pour élever le niveau de jugement de nos concitoyens. Nous devons donc remplir une mission pédagogique et faire en sorte que le budget de la culture réponde à cette préoccupation fondamentale.

Pour réaffirmer cet objectif, vous nous proposez un « aménagement culturel » de l'espace. Mes prédécesseurs en ont parlé mais je n'aboutis pas aux mêmes conclusions qu'eux. Au fond, cet aménagement qui nous est proposé, ce sont les contrats de plan c'est-à-dire, en fin de compte, le transfert des charges de la culture vers les collectivités territoriales. Pourquoi pas ? Les conseils régionaux se trouvent effectivement en position de pouvoir dialoguer avec la direction régionale de l'action culturelle dans le cadre de ses pouvoirs déconcentrés et de créer un aménagement culturel de la région.

Mais il ne faut pas dire, dans ce cas, que l'Etat fait preuve d'une volonté interventionniste forte pour assurer un véritable aménagement culturel de l'espace ! Car tout dépendra de la volonté des collectivités territoriales, c'est-à-dire des régions dans le cadre des contrats de plan, ou des communes dans le cadre des contrats de développement culturel, s'il en subsiste quelques-uns.

Au titre de l'aménagement de l'espace, nous avons donc de quoi être inquiets. Certes, les choses n'allaient pas mieux précédemment - selon moi, elles allaient plutôt plus mal en ce sens où la culture n'était pas du tout considérée comme remplissant une mission principale mais plutôt une mission tout à fait accessoire, ce qui en faisait un vecteur de communication et une sorte de luxe social. On ne peut parler d'interventionnisme culturel ou de politique culturelle si l'on s'en tient à cette idée de la culture luxe de société et que l'on ne fait pas de la culture l'instrument d'une thérapie sociale, surtout dans la période de crise que nous vivons.

S'agissant du développement des enseignements artistiques, nous y sommes tous favorables puisque c'est justement ce qui permettra à nos enfants d'accéder à la culture. Mais nous sommes un peu inquiets de constater une régression des crédits : ceux-ci ne profiteront en fait qu'aux conservatoires nationaux de région, aux écoles nationales et aux écoles d'art, mais aux grandes seulement. Pour le reste, on laissera aux collectivités le soin de choisir elles-mêmes l'avenir culturel de leurs concitoyens, comme on le fait pour les contrats de plan. Je n'y vois pas malice, mais il faut alors réaffirmer que ce sont les collectivités territoriales, les communes, qui jouent aujourd'hui le rôle le plus important dans le développement culturel de nos concitoyens.

Il y a quelques jours, Dominique Baudis nous disait que 17 p. 100 du budget de Toulouse étaient consacrés à la culture. Celui qui vous parle peut vous dire que 12 p. 100 du budget de la commune de Sète y sont affectés. Il est bien ridicule, bien dérisoire, le 1 p. 100 mythique ! Mieux vaut s'abstenir d'en parler, mieux vaut l'oublier et parler principes plutôt que chiffres. C'est pourquoi je m'attache plus aux premiers qu'aux seconds.

Vous voulez nous aider pour la conservation du patrimoine, et vous avez raison, en imaginant une fondation du patrimoine. Ce serait une très bonne chose si n'existait déjà une association dont l'objet est de parvenir à une véritable fondation de notre patrimoine historique européen. Car le danger, avec notre philosophie nationale, c'est qu'à force de vouloir intervenir là où les choses peuvent marcher autrement on ne finisse par stériliser ce qui peut fonctionner dans le secteur privé.

Et si nous refusons de considérer la culture comme autre chose qu'un luxe qui doit subir les réductions normales du budget parce que la vie est difficile, nous aurons manqué notre rendez-vous car c'est justement en période de crise que la culture est un élément fondamental, identitaire, permettant d'assurer à nos concitoyens une véritable volonté commune.

C'est pourquoi il est justifié par ailleurs de parler de la spécificité culturelle. Il faut assurer aux Français que la culture leur permettra de passer la crise parce qu'ils auront une meilleure faculté de jugement et éviteront la schématisation, la simplification toujours mauvaises conseillères.

Le groupe de l'UDF assigne à la culture une mission plus importante que celle dans laquelle on voudrait la confirmer. Le vieux principe *Panem et circenses* permettait à l'empereur romain de passer la crise en offrant le pain et les jeux du cirque : plutôt que d'offrir aujourd'hui à nos concitoyens le RMI et la Roue de la fortune nous préférons leur donner la faculté de réfléchir à leur avenir, c'est-à-dire à la mission culturelle de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la francophonie.

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Mesdames, messieurs les députés ce projet de budget, que vos rapporteurs, Mme de Panafieu et M. Fuchs, ont excellemment analysé, à la fois dans leur rapport écrit et dans les observations orales qu'ils viennent de présenter, et je les en remercie, s'inscrit dans un contexte économique et financier d'une grande difficulté et d'une grande rigueur, qui a conduit à diminuer les dépenses de l'Etat dans de nombreux secteurs d'intervention. Et pourtant, le Gouvernement a préservé les moyens affectés à la culture.

Le budget du ministère de la culture et de la francophonie s'élèvera en effet en 1994, si vous l'adoptez, à 13,450 milliards de francs, soit une hausse de 4,3 p. 100 par rapport aux crédits dont il aura réellement disposé en 1993. Au total, la part de ces crédits dans le budget général de l'Etat se situera entre 0,94 et 0,95 p. 100, soit un niveau supérieur à celui atteint en 1993 après les économies budgétaires.

C'est la marque d'une volonté du Gouvernement dont il faut mesurer toute la portée, alors que, confronté au ralentissement de l'activité économique et à l'effondrement des recettes fiscales, il recherche, comme toutes les collectivités publiques, des économies, il a décidé, et cela n'allait pas de soi, de préserver les moyens de la vie artistique et culturelle. Pourtant, l'accroissement du chômage, les difficultés de la vie quotidienne des Français auraient pu l'inciter, ainsi que vous, d'ailleurs, qui les représentez, à réserver l'essentiel des marges budgétaires à l'emploi, au logement, à la sécurité, à l'urbanisme, à la santé et au cadre de vie.

Si le Gouvernement a choisi d'inscrire ce budget comme le quatrième dans l'ordre des départements ministériels pour ce qui est des augmentations de crédits entre 1993 et 1994, c'est parce qu'il a la conviction, tout comme moi, que la culture doit se situer, en cette période de crise, tout autant et peut-être plus encore que dans les temps ordinaires, au premier rang des objectifs et des préoccupations de l'Etat.

Dans cet ordre d'idées, je voudrais répondre d'un mot aux observations qui ont été faites par la commission des finances et par certains orateurs qui viennent de s'exprimer, en particulier le représentant du groupe socialiste.

Madame de Panafieu, rapporteur spécial, a relevé que nous comparons les crédits de 1994 aux crédits réellement disponibles après la loi de finances rectificative de 1993, et non pas à ceux qui étaient inscrits dans la loi de finances initiale de 1993.

M. Sicre, lui, a totalement oublié que le trompe-l'œil, comme l'a dit M. Hermier, c'était le budget voté en décembre 1992, gonflé dans des proportions telles - la campagne électorale peut expliquer cela - que, naturellement, aucune recette fiscale ne permettait de le financer. Alors M. Sicre a aligné une série de crédits en diminution par rapport à la loi de finances initiale. Je dois donc dire ce qu'il en est du budget pour 1994 et de la réalité du budget de 1993. De fait, un budget a été voté à la fin de décembre 1992. Mais, dès le 3 février 1993, le Premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, a adressé une lettre aux ministres, en particulier aux ministres de l'éducation et de la culture de l'époque. Pour ce qui nous concerne, il gelait 882 millions de francs de crédits et en annulait immédiatement 206. C'est pourquoi, monsieur Hermier, je vous disais que le 1 p. 100 n'a pas passé l'hiver. Il n'a même pas attendu le printemps !

M. Guy Hermier. Je n'ai pas voté ce budget !

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Donc, le 3 février, annulations et menaces d'annulation après gel atteignaient 1,088 milliard de francs. Dans le collectif de printemps, je suis parvenu à réduire les annulations à 720 millions de francs, plus de la moitié étant imputés sur les crédits de paiement des grands travaux et non pas sur l'action culturelle proprement dite.

Ces quelques chiffres simplement pour montrer le caractère totalement exceptionnel de l'exécution - je me demande même s'il ne faudrait pas employer le mot dans son sens pénal - du budget de 1993 par rapport à ce qui fut voté par la majorité de l'époque, il y a maintenant un peu moins d'un an. Voilà qui justifie pleinement la

comparaison de notre projet de loi de finances initiale pour 1994 avec la loi de finances réelle de 1993, c'est-à-dire telle qu'elle résulte, en particulier, du collectif d'avril.

M. Guy Hermier. Vous avez tout de même procédé à des amputations !

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Sur ce point, monsieur Hermier, vos propos m'ont paru excessifs, outrés. Je vous ai bien écouté - la preuve, c'est que, par deux fois, j'ai répondu sans attendre à certaines de vos questions - ...

M. Guy Hermier. On verra aux actes !

M. le ministre de la culture et de la francophonie. ... et j'en suis arrivé à la conclusion que si vos craintes sont illusoires - car elles reposent sur une analyse totalement inexacte du budget - vos vœux, eux, sont tous exaucés et que vos souhaits correspondent à la politique que je conduis !

Alors, pourquoi avoir forcé de la sorte votre talent, que j'ai connu mieux employé, en d'autres circonstances ?

Monsieur Sicre, j'ai lu il y a quelques jours un communiqué du parti socialiste présentant l'équipe du premier secrétaire nouvellement élu, M. Rocard : la liste ne comprenait pas de secrétaire national à la culture. Alors, je me suis dit que même si M. Sicre ou M. Derosier venaient tenir à l'Assemblée des propos très négatifs sur mon budget, le parti socialiste, lui, dans sa grande sagesse, faisait peut-être, après tout, confiance au ministre de la culture d'aujourd'hui pour développer la politique culturelle qu'il souhaite... (*Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Bernard Derosier. Faisons un rêve !...

M. le ministre de la culture et de la francophonie. C'est en tout cas la réflexion que je me suis faite. Sinon, un porte-parole aurait probablement été désigné pour me contrecarrer !

Voilà pour mes observations générales sur la masse du budget. Encore une fois, si nous avons donné une priorité à la culture, c'est parce que, pour nous, elle a une fonction essentielle de rassemblement et d'intégration sociale en permettant à chacun de participer à une réalité plus vaste et plus riche que sa seule existence quotidienne. Elle réconcilie l'homme avec la cité en lui donnant les moyens d'une approche universelle et pluraliste.

En définitive, la culture inscrit chacun dans sa dimension historique. La politique culturelle est donc au cœur de notre projet économique, politique et social. C'est ce que le Premier ministre a déjà affirmé dans sa déclaration de politique générale au mois d'avril, et c'est la conception qui structure mon action.

En effet, depuis sept mois, je me suis d'abord employé, je veux le rappeler brièvement, à remettre en ordre les outils de cette politique. C'est une action que j'ai voulue sans tapage ni esprit partisan. Pour moi - et, je l'espère, pour vous aussi - la culture n'est ni de droite ni de gauche, et j'ai conduit un travail précis d'analyse et de rationalisation afin de garantir sa solidité et sa pérennité. Comme je l'ai dit, si la maison n'a pas de fondations solides, à quoi bon de jolis balcons fleuris ? C'est donc aussi aux fondations que je me suis attaqué.

J'ai souhaité d'abord et avant tout lutter contre la pesanteur paralysante des grands travaux. Ils représentaient plus de 16 p. 100 du budget de 1993. La commission des finances l'a souligné, ils n'en représenteront plus que 10 p. 100 l'an prochain.

La première nécessité était d'abord de faire en sorte que l'utilité publique indéniable de la Bibliothèque de France se traduise par une conduite du projet sans paris et sans impasses. Or Dieu sait si quelques-uns avaient été engagés et si quelques-unes nous attendaient !

Le Gouvernement a confié un rapport à M. Philippe Belaval, du Conseil d'Etat, et il a aussitôt mis à exécution les principales conclusions de ce rapport : création d'un nouvel établissement public pour fusionner les deux institutions Bibliothèque nationale et Bibliothèque de France, initialement rivales. Cette fusion sera effective le 1^{er} janvier 1994 et aboutira à la création de la Bibliothèque nationale de France. Elle sera l'établissement constructeur qui réalisera le transfert de la Bibliothèque nationale de la rive droite à la rive gauche puis, à partir de 1997, elle mènera le destin de cet ensemble.

Nous avons aussi réorienté en profondeur le projet informatique qui n'offrait pas toutes garanties de réussite. Ce travail est en cours d'achèvement, et Dieu sait s'il est difficile. Nous lancerons avant la fin de l'année l'appel d'offres.

Enfin, et ce n'était pas la moindre des choses, nous avons défini de manière précise quelle serait l'affectation des différentes surfaces de la bibliothèque : au rez-de-jardin, la bibliothèque correspondant à la Bibliothèque nationale d'aujourd'hui, pour les chercheurs, les universitaires, et, au haut-de-jardin, une bibliothèque pour tous les publics - y compris, donc les étudiants -, pour peu qu'ils fassent la demande d'une carte qui leur sera délivrée très facilement. Tout cela a fait l'objet de nombreux débats. Nous avons tranché : un grand équipement comme celui-là demande naturellement à être ouvert au plus large public.

En ce qui concerne l'Opéra de Paris, la construction était achevée - le bâtiment fonctionne depuis cinq ans mais un faux départ a été pris. Il faut maintenant donner à l'Opéra un nouveau souffle. Les saisons 1993-1994 et 1994-1995 étaient très largement engagées dans des conditions telles que l'on pouvait prévoir un fort déficit. J'ai donc d'abord exercé mon devoir de tutelle, c'est-à-dire un contrôle financier rigoureux. J'ai confié une mission à Hugues Gall, directeur général de l'Opéra de Genève, considéré comme l'un des meilleurs dans sa profession. Il m'a remis son rapport il y a quelques jours. J'aurai l'occasion de le rendre public d'ici à quelques semaines. Il propose, en particulier, ce qui me paraît au cœur du dispositif, un nouveau statut qui vise à organiser à l'Opéra de Paris un système de commandement clair et simplifié. J'ai nommé M. Gall administrateur à compter de la saison 1995 et il sera désigné comme futur directeur dans ce nouveau statut. Il est, à ce titre, chargé de préparer la saison 1995-1996.

Les autres grands travaux ont été pour la plupart confirmés, mais révisés, améliorés sur beaucoup de points, de manière à éviter de nous fourvoyer dans une impasse et de réduire le plus possible les frais de fonctionnement potentiels, suivant la recommandation qui a été faite il y a un instant par Françoise de Panafieu, et que je partage complètement.

Autre priorité de mon action, le livre, l'écrit. J'ai repris la réforme du Centre national du livre qui avait été imposée hâtivement à l'extrême fin de mars 1993 et qui avait pour conséquence de retirer à l'Etat toute possibilité de mener une véritable politique économique du livre à travers l'administration du ministère. Les nouveaux textes sur ce point sont en cours d'approbation.

J'ai aussi engagé, en particulier, un travail relatif à la promotion et à la défense de la librairie. J'aurai certainement l'occasion d'y revenir en répondant aux questions.

J'ai trouvé bien des chantiers en route, et quelques-uns en panne. S'agissant du théâtre, par exemple, j'ai bouclé le dossier en instance depuis dix-huit mois relatif au renouvellement ou au non-renouvellement par le ministère des finances de quatorze contrats triennaux passés avec des centres dramatiques nationaux. Nous avons obtenu qu'ils soient confirmés et signés. De plus, à titre d'avance de trésorerie, nous avons versé aux CDN, en même temps que celle du mois de septembre, la subvention de fin d'année. J'ai renouvelé les contrats de la plupart des directeurs de théâtres subventionnés. J'ai même confirmé des nominations qui étaient en équilibre entre l'ancienne gestion et la nouvelle, telles que celles de M. Didier Fusillier, à Créteil, de M. Martinet à l'Athénée. J'ai changé un certain nombre de responsables. Marcel Maréchal viendra au Rond-Point, Gildas Bourdet le remplacera à la Criée. Jacques Lassalle n'a pas été maintenu à la Comédie-française et Jean-Pierre Miquel est maintenant administrateur du Théâtre français. Pour l'essentiel, je le répète, j'ai confirmé les responsables en place.

Nous avons travaillé sur un nouveau contenu des conventions entre les théâtres subventionnés et l'Etat. J'aurai l'occasion d'en parler à propos de la décentralisation.

Enfin, nous avons réussi - on en parle beaucoup moins maintenant que c'est réglé, ou en voie de l'être, mais que n'aurait-on pas dit si ça ne l'avait pas été ? - nous avons réussi, dis-je, à sauvegarder le régime des intermittents du spectacle, grâce, en particulier au travail acharné du Conseil national des professions du spectacle créé par mon prédécesseur et que j'ai installé au mois de juin dernier. Il comprend les directeurs de théâtre, des représentants des personnels, de tous les syndicats. Je souhaite que nous arrivions à démontrer à l'UNEDIC qu'il faut conserver le régime des intermittents et que si réforme il doit y avoir la solidarité de l'ensemble des régimes de chômage continue à jouer en faveur des employés et des travailleurs du spectacle. Pour l'instant, nous y sommes parvenus, et je pense que nous pourrions continuer à gagner ce combat permanent.

En ce qui concerne le cinéma, la principale des innovations est le plan de 50 millions de francs en faveur des industries techniques mis en œuvre dès l'automne.

La chanson fait également l'objet d'une politique nouvelle. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel est partie prenante, et j'espère que, par son intermédiaire, nous pourrions éviter des mesures législatives et réglementaires, en particulier en ce qui concerne les quotas. Mais si elles sont nécessaires, nous les prendrons.

J'ai lancé une semaine de la chanson française et nous nous efforçons de développer, en France comme à l'étranger, la vente des spectacles de nos artistes et de nos disques. Au mois de juin, dans une loi adoptée quelques semaines après l'avis du Conseil d'Etat, nous avons pris des dispositions permettant de garantir, en la légalisant, la rémunération des interprètes versée par les radios.

En ce qui concerne les arts plastiques, j'ai eu malheureusement la tâche de remplacer le président du centre Georges-Pompidou, Dominique Bozo, qui s'est éteint à la fin du mois d'avril. Le délégué aux arts plastiques, François Barré, a été nommé à sa place et, au conseil des ministres, dans deux jours, sera nommé un nouveau délégué aux arts plastiques.

Nous avons accentué l'aide que l'Etat apporte aux artistes et aux galeries qui les soutiennent puisque, à la fin de l'année, 5,5 millions de francs ont été ajoutés à la dotation du Fonds national d'art contemporain pour lui permettre d'acheter, dans plus de quatre-vingts galeries, les œuvres de quatre-vingts artistes différents.

Au-delà de ces premières actions, j'ai lancé les bases de nouvelles politiques dans différents secteurs.

Nous allons remettre en cohérence la politique du cinéma, dans le cadre d'un projet que je présenterai au conseil des ministres du 17 novembre.

A la suite d'un rapport que j'ai demandé au directeur général du Centre national de la cinématographie, Dominique Wallon, nous réformerons en profondeur, je l'espère, le financement et la structure des entreprises de production audiovisuelle ce qui est indispensable, monsieur Hermier, si nous voulons conforter notre industrie des programmes dans la perspective de la compétition internationale.

Nous allons redéfinir pour la fin de l'année, avec le Quai d'Orsay, la politique d'exportation du livre français à l'étranger. Nous nous concertons avec le syndicat des éditeurs et les professions de l'écrit pour essayer de régler durablement le problème de la reprographie - c'est-à-dire de la photocopie -, qui enlève naturellement beaucoup de recettes aux éditeurs, en particulier scolaires.

Comme l'a rappelé Yves Marchand, j'ai demandé au sénateur Hugo de réfléchir à la création d'une fondation du patrimoine.

Enfin, j'ai lancé un groupe de « veille technologique », qui a pour but d'étudier les conséquences culturelles, économiques et juridiques de la révolution des technologies dans les industries de l'audiovisuel, du disque et du livre. C'est à mon avis un dossier des plus importants, tant je crois que la révolution technologique, liée en particulier à la numérisation, est susceptible de remettre en cause l'ensemble des modes d'intervention publique et le cadre législatif de nombre d'entre elles, en particulier - M. Hermier le rappelait en évoquant les négociations internationales - ce qui est le fondement de la situation des créateurs et des artistes, c'est-à-dire le droit d'auteur. Il ne faut pas régler de tels problèmes dans la panique le jour où ces nouvelles technologies arriveront. Il faut réfléchir dès aujourd'hui à ce qu'elles impliquent et prendre à froid les mesures nécessaires pour faire face à leurs conséquences.

En matière législative, deux projets de loi étaient en chantier lorsque je suis arrivé rue de Valois : l'un sur la langue française, l'autre sur l'organisation des musées. Ils ont été profondément refondus et seront déposés au cours de cette session, au cours de laquelle nous discuterons de deux autres projets de loi : la loi-programme sur le patrimoine et le texte appliquant en France la directive communautaire sur les logiciels.

Tout ce que je viens de dire, et qui n'est pas mince, nous l'avons fait, moi-même et mes proches collaborateurs, avec l'administration du ministère de la culture. Si je tiens à le souligner, c'est que l'on oublie trop souvent que 12 000 fonctionnaires travaillent dans les services centraux ou dans les services déconcentrés et que cette administration, qui est encore jeune puisqu'elle ne s'est vraiment développée que depuis dix ou quinze ans, est une administration de qualité. J'ai tenu à lui apporter ce qui peut-être ne lui a pas toujours été donné, c'est-à-dire la considération qu'elle mérite. Je l'ai fait tant pour les services centraux, les directeurs et leurs collaborateurs que

pour les services déconcentrés, les directeurs régionaux des affaires culturelles et leurs collaborateurs, que j'ai rencontrés maintes fois, à Paris et dans les régions.

J'ai toujours agi dans le respect de l'administration car, dans notre pays où la tradition administrative est le service de l'Etat, l'administration est l'un des meilleurs guides si l'on veut être sûr de rester toujours au service de l'intérêt général. C'est pourquoi je trouve parfaitement déplacées les accusations de chasse aux sorcières que l'on répand complaisamment à mon égard comme à l'égard de mes collègues du Gouvernement. Vraiment, sur ce point, on tombe bien mal avec moi au ministère de la culture !

Quelques faits : sur onze directeurs ou directeurs généraux, j'en ai changé cinq, dont deux ont été promus : le directeur de l'administration générale, directeur général de la Bibliothèque de France, et le délégué aux arts plastiques, président du centre Georges-Pompidou. Comme limogeage, il y a pire ! Sur les vingt-quatre directeurs régionaux des affaires culturelles, cinq ont été changés, le plus souvent par permutations entre régions. De manière générale, chacun a pu le constater, j'ai procédé aux nominations essentiellement par promotion et par mouvements internes, parce que je crois que l'administration comporte de bons éléments qui méritent d'être portés aux responsabilités.

Dans les autres secteurs, le théâtre notamment, j'ai appliqué les mêmes règles en reconduisant, pour l'essentiel, les responsables. Tous ceux qui œuvrent à l'intérieur de notre maison ou qui sont en relation directe avec nous, ont, j'en suis convaincu, le sentiment du travail accompli, et accompli dans le respect des positions et des convictions de chacun. La politique culturelle, il faut la faire non seulement à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur, car la culture est d'abord tolérance et ouverture.

Le budget pour 1994 poursuit naturellement ces premières orientations et donne à mon action le sens profond que je souhaite imprimer à la politique culturelle. J'ai choisi, vous le savez, trois domaines d'intervention prioritaires : l'aménagement du territoire, la formation et la sensibilisation de tous les publics, l'action internationale et francophone, domaines que le rapporteur spécial, Françoise de Panafieu, et le rapporteur pour avis, Jean-Paul Fuchs, ont fort bien décrits.

Ces trois thèmes affirment la solidarité entre la gestion des affaires culturelles et la vie de la cité, entre la culture et une politique de cohésion nationale, sociale et internationale.

Cohésion nationale d'abord, par une politique culturelle de l'aménagement du territoire. Le budget du ministère de la culture, hors grands travaux, prévoit que la part des dépenses consacrées aux régions autres que l'Île-de-France atteindra 48,1 p. 100 en 1994, contre 47 p. 100 en 1993. Je souhaite naturellement, à terme, atteindre l'équilibre, c'est-à-dire la parité complète. Nous pourrions alors considérer que l'ensemble du territoire est équitablement pourvu par la politique culturelle. Je dis bien l'ensemble du territoire, car l'effort doit être mené de Paris en direction de la province, mais aussi des grands villes vers les petites et vers la campagne, afin d'aboutir à un maillage, à une capillarité culturelle, seule garantie d'un égal accès des Français aux biens et aux services de la culture.

Tous les secteurs culturels seront concernés par ce rééquilibrage. Je ne prendrai que quelques exemples.

Le patrimoine qui, par nature, est disséminé sur l'ensemble du territoire : 1,5 milliard de francs sont inscrits dans le projet de budget pour 1994, soit une progression de 2,8 p. 100 par rapport à la loi de finances

initiale de 1993. En outre, le Gouvernement va soumettre prochainement au Parlement un projet de loi de programme prévoyant une progression annuelle des crédits de 2 p. 100 en francs constants pendant cinq ans. Aux 7,8 milliards de francs financés par l'Etat s'ajouteront les participations des collectivités locales et des propriétaires privés et publics, ce qui représentera au total 20 milliards de francs investis dans le patrimoine sur cinq ans. Jean de Boishue l'a souligné avec raison : nous sommes dans une perspective de diminution des dépenses publiques - le Gouvernement va même soumettre au Parlement une loi quinquennale dont c'est l'objet -, nous sommes dans une perspective de réduction du déficit budgétaire, et pourtant, le Gouvernement décide de faire voter une seconde loi de programme - ce qui est exceptionnel car, sauf en matière militaire, il n'y a jamais deux lois de programme successives - où il prévoit une augmentation en volume de 2 p. 100 par an des crédits pour le patrimoine.

C'est bien là la manifestation de cette volonté, je dirai même de ce volontarisme, qui caractérise l'action du Gouvernement, en particulier dans le département que j'ai l'honneur de diriger.

Dès 1994, 300 nouveaux chantiers de restauration vont s'ouvrir au titre de la loi de programme, parmi lesquels, monsieur Fuchs, de très grandes opérations comme Pro vins, Carcassonne, Brouage, Alésia, les alignements de Carnac, la cathédrale de Rouen - 100 millions de francs pour elle seule - ou le parc de Versailles. Citons encore les orgues des cathédrales de La Rochelle, de Poitiers, de Chambéry. Je tiens la liste détaillée de ces chantiers à la disposition de vos rapporteurs.

Mais j'ai voulu que, parallèlement à ces opérations prestigieuses, notre démarche en faveur du patrimoine s'applique aussi à ce que je pourrais appeler le « petit patrimoine ordinaire », démarche plus diffuse mais très importante pour chacun d'entre vous, en particulier pour les élus des régions rurales ou semi-rurales. Ces édifices tissent une culture, une identité de proximité. Ils seront restaurés de façon prioritaire par les DRAC, en coopération avec les collectivités locales et d'autres ministères. Ces « petits lieux » peuvent aussi devenir des centres d'activités culturelles qui réuniront de façon pluridisciplinaire les diverses initiatives, les différents crédits du ministère et des collectivités locales.

La rénovation et l'aménagement des équipements culturels est aussi un élément de l'aménagement du territoire, qu'il s'agisse de musées, de centres d'art ou de salles de spectacles. Des projets seront poursuivis ou entrepris dans l'ensemble des régions françaises.

Ainsi, 161 millions de francs seront affectés en 1994 à des travaux de construction, de rénovation ou de modernisation des musées de province. Trois objectifs seront privilégiés : le renforcement des pôles de rayonnement international, comme les grands musées des beaux-arts : Lille, Rouen, Amiens, Lyon, Toulouse et les grands musées d'archéologie, comme le site du Mont-Beuvray, Arles ou Saint-Romain-en-Gal ; l'extension des réseaux nationaux ou régionaux des musées d'archéologie, autour du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, et des musées scientifiques et techniques ; le développement des musées dit de société - musées d'histoire locale, écomusées, musées des sciences et techniques - dans lesquels les Français aiment de plus en plus à retrouver l'écho de leur vie et de celle de leurs ancêtres.

Des centres d'art contemporain seront créés à Sète, à Montbéliard, à Eymoutiers, avec une fondation pour Paul Rebeyrolle, à Bordeaux. Nous aidons les institutions

fédératives, comme celle de Toulouse, qui regroupera le musée d'art moderne, le Fonds régional d'art contemporain et un centre d'art qui est déjà ouvert.

Pour ce qui concerne les équipements du spectacle vivant, près de 100 millions de francs seront consacrés à des opérations de rénovation ou d'aménagement de salles.

Pour la musique et la danse, nous achèverons en 1994 le théâtre lyrique d'Angers, des salles de danse à Montpellier et à La Rochelle. L'opéra de Nancy commencera à être réhabilité. Les théâtres d'Albi et de la Roche-sur-Yon seront rénovés. Nous allons aussi refondre les contrats triennaux signés entre l'Etat et les centres dramatiques nationaux pour qu'ils intègrent mieux le souci de rayonnement local et de diffusion régionale des œuvres.

Au-delà de l'effort budgétaire, je souhaite que mon département ministériel s'attache aussi à développer une politique de partenariat avec les collectivités locales. La loi de 1983 a laissé terre vierge le domaine de la culture. La culture est une compétence de l'Etat. Mais comme la loi ne dit rien, c'est aussi une compétence de tout le monde. D'où un système généralisé de financements croisés, où chacun se sent vocation à faire, ce qui veut dire aussi vocation à ne pas faire, et où chacun a tendance à se défausser de ses responsabilités sur l'autre.

J'ai entendu les objurgations d'Yves Marchand. Malheureusement, cher monsieur le député, les collectivités locales ont souvent une longueur d'avance sur l'Etat en matière de réductions de crédits. Beaucoup d'entre elles ont déjà fait des coupes ou s'appêtent à en faire, déséquilibrant ainsi des dispositifs longuement articulés, soigneusement peaufinés avec des « tours de table », comme on dit aussi en matière culturelle, où l'un des maillons se trouve tout à coup affaibli.

Je pense que si l'on parvenait à une meilleure définition des niveaux de responsabilité, on éviterait de telles situations. Je suis prêt pour ma part, ainsi que mes services, à travailler avec les élus locaux - avec l'Association des maires de France, l'Association des conseillers régionaux, l'Association des présidents de conseils généraux, avec tel ou tel d'entre vous qui se sentirait plus spécialement intéressé - pour que nous essayions de proposer un ensemble un système de répartition plus cohérent et mieux équilibré au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, Charles Pasqua, s'il envisage d'inclure dans la loi sur l'aménagement du territoire qu'il nous présentera prochainement des modifications de la loi de 1983 sur les compétences. Je suis persuadé qu'on peut trouver des domaines de compétences particuliers pour la commune, d'autres pour le département, d'autres pour la région, l'Etat conservant naturellement des compétences d'excellence, d'expertise.

Pour ma part, j'appelle de mes vœux ce mouvement qui n'est pas du tout contradictoire avec celui de la déconcentration, que j'entends poursuivre. Je suis convaincu, en effet, que les services régionaux, sous l'autorité des préfets de région, sont, mieux encore que les directions centrales, à même de détecter et d'aider les initiatives culturelles locales qui, progressivement, modifient le visage de notre pays. J'ai d'ailleurs demandé que 200 à 300 agents de mon ministère soient transférés d'ici à l'an 2000 dans les DRAC, ce qui portera leur effectif total de près de 1 600 agents à 1 800 environ.

Pour répondre aux inquiétudes de Françoise de Panafieu, de Jean-Paul Fuchs et d'Yves Marchand, je tiens à préciser que pour ce qui est des crédits de la délégation au développement et aux formations, et pour ce qui concerne les subventions d'équipement, la somme totale déconcentrée sur le chapitre 66-91 sera de 255 millions

de francs. Il est vrai que cela représente une diminution de 90 millions de francs par rapport à 1993. Quand on lit les chiffres bruts, on peut donc éprouver de telles inquiétudes.

Mais cette diminution sera compensée, et bien au-delà, par la mobilisation des autorisations de programme ouvertes au titres des années antérieures et non affectées à la fin de cette année et qui représentent environ 200 millions de francs. S'agissant donc de l'équipement des lieux de proximité, nous maintiendrons pour le moins l'effort de l'Etat au niveau qu'il a atteint aujourd'hui, même si c'est éventuellement par d'autres moyens et par le biais d'autres chapitres.

Globalement, l'effort de déconcentration des crédits portera en 1994, sur 2,6 milliards de francs, c'est-à-dire sur une somme accrue par rapport à 1993. Les préfets disposeront ainsi en 1994, et je répons notamment à Yves Marchand qui s'en inquiétait, des moyens de conclure ou de poursuivre les conventions de développement avec les collectivités locales, comme en 1993. Je remercie les rapporteurs et les orateurs de m'avoir interrogé sur ce point très important, et notamment M. Sicre, qui a exprimé avec pertinence, mais peut-être légèrement moins d'objectivité, ses inquiétudes.

Notre deuxième priorité porte sur la formation et la sensibilisation de tous les publics à la culture. Il est clair en effet que les efforts déployés en faveur de la création ou de la préservation des biens culturels ne sont justifiés que si l'accès à ces biens est offert au public le plus large. De ce point de vue, nous sommes dans la droite ligne de ce qu'André Malraux a voulu faire lorsqu'il a créé le ministère des affaires culturelles.

Or les statistiques montrent qu'une grande partie des activités culturelles s'adressent à un très petit pourcentage de la population. Notre ambition est d'élargir sans cesse le public de la culture à de nouvelles catégories de la population.

S'agissant par exemple des musées, nous avons consenti de grands efforts mais, excepté pour quelques grandes expositions spectaculaires, le résultat n'est pas à la mesure de l'effort accompli.

Chacun doit pouvoir, grâce à la fréquentation des œuvres, mieux comprendre le monde et par là-même mieux maîtriser son propre destin. Ce sont souvent les plus modestes d'entre nous qui en ont le plus besoin. D'où l'intérêt de cette politique d'élargissement des publics qui est la condition d'une société plus intelligente et plus dynamique. Je rejoins là parfaitement Yves Marchand.

Cette politique passe naturellement par les enseignements artistiques. En 1994, les moyens budgétaires d'intervention qui leur seront alloués - 681 millions de francs - seront intégralement préservés. Pour prendre un simple exemple, 700 classes culturelles et 3 400 ateliers de pratique artistique seront organisés. En outre, je vais dans quelques jours signer avec mes collègues de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de la défense et de la ville, un protocole sur les enseignements artistiques qui constitue une nouvelle étape de l'application de la loi Chirac-Léotard de 1988.

Naturellement, cette action en faveur de l'éducation artistique en général passe par un soutien à certaines disciplines particulièrement populaires. La seconde activité culturelle de notre pays est aujourd'hui la fréquentation du patrimoine : 80 millions de personnes chaque année. La première est le cinéma : 120 millions, et probablement

d'avantage encore cette année puisque les choses s'améliorent. C'est pourquoi je souhaite, notamment pour les jeunes, développer tout ce qui peut favoriser le cinéma.

Les crédits d'intervention dont disposera le secteur du cinéma - crédits budgétaires et comptes de soutien progresseront de 5 p. 100 en 1994 - pour atteindre 2,107 milliards de francs, dont 1,887 milliard de francs financés par les ressources propres du compte de soutien - virgules et décimales à l'intention de M. Sicre. (*Sourires.*)

Le plan de relance en faveur des industries techniques du cinéma que j'ai lancé en 1993 et qui a des conséquences importantes en matière d'emploi sera poursuivi. Il en va de même du programme d'aide au maintien et au développement du parc de salles sur l'ensemble du territoire, qui sera conjugué avec l'application de la loi Sueur puisque j'espère que le décret d'application sera signé dans quelques jours.

L'effort budgétaire sera naturellement poursuivi en faveur de l'opération « collèges au cinéma », qui sera étendue, ainsi que pour l'aménagement du palais de Tokyo qui ouvrira ses portes à la fin de l'année 1995. Il constituera un ensemble exceptionnel pour la connaissance du cinéma et s'adressera à tous les publics.

La danse bénéficiera elle aussi d'une augmentation de ses crédits. Les moyens nouveaux permettront de renforcer la politique d'implantation des centres chorégraphiques nationaux et des ballets de la réunion des théâtres lyriques de province ainsi que de développer l'enseignement chorégraphique.

Le livre, principal outil de la formation et de la sensibilisation des publics à notre sens, bénéficiera d'un effort tout particulier puisque l'aide aux librairies sera accrue de 50 p. 100 en dehors même des dispositions que je souhaite prendre pour permettre aux collectivités locales de les aider. Les remises des fournisseurs de livres seront plafonnées afin que les petites librairies ne soient pas en concurrence inégale avec les grandes surfaces.

Participeront naturellement à cette action d'élargissement des publics les grandes institutions culturelles nationales, le Grand Louvre, dont nous allons le 18 novembre prochain inaugurer l'extension dans l'aile Richelieu ; la Bibliothèque Nationale de France, dont j'ai expliqué qu'elle serait ouverte au plus grand nombre et qui jouera un rôle très important en matière d'aménagement du territoire puisqu'elle sera reliée à une trentaine de pôles associés, et le site de La Villette qui mérite une mention spécifique.

Vous le savez, la cité de la musique sera mise en service en 1994 et la programmation commencera au début de 1995. Les ultimes étapes de l'aménagement du parc, du conservatoire et de la cité de la musique doivent être marquées par une évolution de la vocation du site de La Villette. Je tiens pour ma part beaucoup à ce que soit un grand équipement de portée nationale et internationale - il a été imaginé pour cela - mais aussi un centre d'action culturelle de proximité au carrefour de la partie nord-est de Paris et de la banlieue nord et est de Paris. Je souhaite que se développent à l'avenir des liens entre les communes périphériques et les départements de Seine-et-Marne et de la Seine-Saint-Denis, d'une part, et la ville de Paris et l'établissement public, d'autre part. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai réuni cette année en un seul établissement public les trois qui existaient jusqu'à présent afin de permettre à l'avenir une meilleure collaboration avec l'environnement de La Villette.

Le site de La Villette doit être, au moins pour la moitié, un équipement qui soit celui de tous les jeunes, de tous les banlieusards qui vivent autour. Je pense qu'il a aussi été créé pour cela. En tout cas, je souhaite qu'il joue notamment le rôle d'une sorte de tête de réseau d'information, de documentation et de promotion pour la danse et la musique, à partir du Conservatoire de la Cité de la musique.

Enfin, la troisième priorité concerne l'action internationale et la francophonie. A quelque chose malheur est bon, dit-on. Et, en effet, les menaces qu'à l'heure actuelle semblent faire peser sur nous les négociations commerciales multilatérales et le débat que nous avons lancé sur l'exception culturelle ont eu le mérite de provoquer une prise de conscience.

Cette affaire est devenue une sorte de cause populaire, y compris pour ceux qui n'en apprécient pas exactement tous les enjeux techniques ou économiques. Ils ont le sentiment qu'il y va d'une certaine politique, d'une certaine identité, d'une certaine essence de l'Europe. Chacun a tout simplement bien compris qu'il s'agit non pas de se fermer, mais, au contraire de rester ouverts. Chacun a bien compris qu'il s'agit de garder ouvertes toutes les fenêtres par lesquelles entre chez nous la lumière du monde, en évitant qu'elle ne soit monopolisée par le même type de produits de provenance japonaise ou américaine. L'enjeu n'est pas seulement économique. C'est de la sauvegarde de notre capacité de création artistique et du respect de notre identité qu'il est question.

Dans cette perspective - M. Jean de Boishue l'a très bien souligné -, la francophonie doit précisément constituer une vision originale du monde, destinée à s'opposer aux menaces d'uniformisation culturelle, d'homogénéisation des publics et des productions artistiques qu'implique la fin de Yalta, la fin des clivages entre le capitalisme d'un côté et l'utopie communiste de l'autre. Aujourd'hui, le monde est un. Il ne doit pas pour autant devenir uniforme. C'est contre l'uniformisation que nous devons lutter.

Accroître le rayonnement international de la langue et de la culture françaises, c'est conforter nos artistes, nos créateurs, nos industries culturelles, notamment celles du livre, du disque, du cinéma et de l'audiovisuel. Car, comme l'a dit André Malraux, « une culture ne meurt que de sa propre faiblesse. »

Le rattachement de la francophonie à la culture - par décision du Premier ministre, Edouard Balladur - s'inscrit pleinement dans cette perspective. La francophonie, confiée désormais à un ministère distinct de celui des affaires étrangères, voit ses moyens accrus de 42 p. 100 en 1994, pour atteindre 67,27 millions de francs. Quel que soit l'endroit où ils sont inscrits - culture, affaires étrangères ou services du Premier ministre - ces crédits nouveaux serviront, pour l'essentiel, à financer la participation française aux projets adoptés par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, lors du sommet de l'île Maurice.

Le rapporteur, M. Fuchs, avait posé une question sur ce sujet, qui, je le sais, intéresse aussi depuis des années, notre président de séance Pierre-André Wiltzer, l'un des dirigeants de notre délégation à l'association internationale des parlementaires de langue française. Voici quelques chiffres pour répondre à leur légitime curiosité.

La délégation à la langue française bénéficiera d'une augmentation de crédits de 7 à 11 millions de francs. La mesure nouvelle de vingt millions de francs, dont la francophonie bénéficie, sera répartie de la manière suivante : 10 millions de francs pour les jeux de la francophonie,

que nous organiserons en 1994 ; 8 millions de francs pour l'association pour les actions des capitales et des communes francophones, par l'intermédiaire de l'IMF ; 2 millions de francs pour la coopération juridique et judiciaire, c'est-à-dire l'état de droit et la marche vers la démocratie.

Nous avons annoncé au sommet de Maurice que la France consacrerait 474 millions de francs par an, pendant deux ans, au financement des actions de coopération multilatérale qui vont être décidées par le conseil permanent de la francophonie à la suite des orientations dégagées lors de ce sommet : 300 millions de francs sont destinés aux actions de coopération multilatérale, hors TV 5 et 174 millions de francs au financement de la télévision francophone TV 5. Cela correspond à une augmentation d'environ 49 p. 100 par rapport aux crédits qui avaient été consentis par la France au précédent sommet de Chaillot, en 1991. Nous constatons que lorsque nous parlons de priorité, cela ne se limite pas à des mots.

Ce sommet, d'ailleurs, a été une pleine réussite pour la France et pour la francophonie, notamment parce que quarante-sept délégations francophones ont soutenu la France dans la revendication de l'exception culturelle dans les négociations commerciales multilatérales. Cela correspond parfaitement à ce qu'est notre vocation : nous n'avons pas envie d'être un modèle, nous voudrions être le moteur d'un développement politique, économique et culturel pluraliste parmi les nations qui se reconnaissent dans la vision originale du monde dont je parlais tout à l'heure. Malraux déclara aussi lorsque fut créée l'ACCT - l'agence de coopération culturelle et technique - à Niamey : « La France n'est grande que pour les autres. » C'était je crois en 1970, cette leçon reste valable aujourd'hui encore.

Sur le plan de la langue française, notre action visera à affirmer de façon claire son importance essentielle comme creuset de l'identité nationale. Elle est un critère de cohésion mais aussi de reconnaissance pour le reste du monde. Je dis souvent sous forme de boutade aux étrangers : « C'est vous qui devriez défendre les mesures de protection de la langue française, car lorsque vous venez chez nous, c'est pour voir écrit autre chose que de l'anglais, de l'allemand ou du japonais et pour découvrir des paysages français. »

Un projet de loi que je vais prochainement déposer et l'instruction générale à tous les agents publics, qui a été récemment soumise à la signature du Premier ministre, vont tout à fait dans ce sens. Ces initiatives s'accompagnent d'une action en faveur du français dans le domaine des publications scientifiques francophones, mais aussi d'une politique de promotion des industries de la langue, à la suite d'un rapport que va me remettre le professeur André Danzin.

« J'ai une patrie : la langue française », disait Camus. Mais les francophones affirment aussi : « La langue française n'est pas la propriété exclusive des seuls Français. Elle est un bien commun à tous les francophones et tous ont le droit de contribuer à son évolution. »

C'est la raison pour laquelle je considère pour ma part que l'action la plus efficace que l'on peut mener en faveur de notre langue, consiste, tout autant qu'à la protéger, à promouvoir le plurilinguisme. La menace vient, en effet, de l'utilisation éventuelle d'une seule langue de communication internationale. En revanche, si plusieurs langues s'établissent sur la face de la planète, le français sera certainement au premier rang d'entre elles. Ainsi que j'ai eu souvent l'occasion de le dire, le premier devoir d'un responsable de la francophonie consiste donc à favo-

riser en Europe l'usage du portugais, de l'espagnol, de l'allemand ou de l'italien. C'est ainsi seulement que l'on évitera l'uniformisation dont je parlais. La promotion de la langue française n'est pas un combat étroit, fermé sur lui-même : c'est un combat ouvert, mené pour les autres autant que pour nous.

Quant à l'action spécifiquement internationale, elle disposera en 1994 d'un budget de plus de 40 millions de francs. En nette augmentation, ce budget sera démultiplié par les initiatives des différentes institutions culturelles, notamment en matière d'expositions et de festivals. Une impulsion particulière sera donnée à la promotion des industries culturelles françaises à l'étranger, en particulier pour le livre et pour le disque.

En 1994, nous nous efforcerons d'accroître notre capacité de conseil, de formation et d'expertise, au bénéfice des pays étrangers qui nous le demandent, car la politique culturelle française est considérée comme une sorte de modèle. Nous le ferons au profit des pays de l'Europe centrale et orientale, anciennement communistes, des pays de l'ex-Indochine et de ceux de l'Amérique latine, ainsi que des Etats-Unis ou du Japon.

Exporter l'expertise culturelle constitue, à mon avis, l'un de nos tout premiers atouts pour développer l'image de notre culture. Je conduirai cette action en alliance étroite avec le quai d'Orsay et mon collègue, ministre des affaires étrangères, Alain Juppé.

Voilà ce que j'ai fait, voilà les grandes lignes de ce que doit nous permettre de réaliser le budget pour 1994 ! Pour la mise en œuvre de celles-ci, j'ai souhaité constituer un fonds d'innovation culturelle - le FIC - qui s'élèvera en 1994 à 100 millions de francs. Il nous permettra de contribuer à des actions qui doivent être encouragées comme des éclaireurs de l'action culturelle de demain. Telle est la responsabilité de l'Etat.

Mesdames, messieurs les députés, je tiens à réaffirmer que tous ces chiffres dont vous avez parlé, dont j'ai parlé, dont nous allons reparler avec les questions, n'ont de sens que si l'on s'entend sur ce que représentent à nos yeux la culture et la politique culturelle. A quoi bon avoir de l'argent si nous nous bornions à l'étaler ? A quoi bon redéployer comme nous allons le faire si nous n'avons pas d'objectif ?

Je vais l'affirmer très clairement à la fin de cet exposé : si nous avons des moyens constants, car les moyens de la culture ont été préservés, nous avons également défini de nouvelles priorités et opéré des inflexions dans les actions conduites. Il est donc évident que pour dégager, dans le cadre de moyens constants, des crédits supplémentaires pour financer les priorités, il faudra opérer des choix, voire réduire les dotations allouées à certains équipements ou à certaines actions.

C'est ce que je suis en train de faire. Cela n'est pas facile, mais j'en prendrai la responsabilité et je souhaite que le Parlement m'aide, car ce serait vaine politique que de prétendre satisfaire tout le monde, que de vouloir agir en faveur de l'un sans remettre en cause, éventuellement, ce qui ne va pas chez l'autre. J'indique très clairement que telle est mon intention. Il aurait fallu agir ainsi il y a quelques années, au moment où, les budgets étant en expansion, il aurait été plus facile et moins douloureux d'opérer certains choix. Cela n'a pas été fait et l'on a continué à pratiquer la politique de l'accumulation.

Aujourd'hui, la crise nous interdit de continuer ainsi. Par conséquent, mesdames, messieurs les députés, je répète que je prendrai la responsabilité de décider des redéploiements, de modifier, dans un certain sens, l'accroissement

des aides et de changer certaines politiques. Cela ne plaira pas à tout le monde, mais je le ferai, et de manière suffisamment respectueuse de l'intérêt général pour que chacun y reconnaisse seulement l'exercice de la vocation normale de l'Etat et du Gouvernement.

Le sens de notre action ne doit pas consister à mettre en œuvre une culture spectacle, une culture d'apparence. Nous devons mettre en valeur la culture considérée comme un art de vivre ensemble, de se comprendre - même et surtout quand on est différent -, de se tolérer, d'essayer de s'aimer. C'est l'œcuménisme dans son sens originel, c'est-à-dire maison commune, patrimoine partagé. Nous voulons agir ainsi en France en faisant en sorte que tout le territoire soit couvert, que personne ne se sente exclu, que chacun puisse, s'il en a la volonté - et nous l'y aiderons -, accéder aux œuvres d'art de l'humanité, comme disait Malraux.

Nous continuerons à agir à l'échelon international, parce que le rayonnement de la France, que nous voulons assurer, repose non sur une vision impérialiste, mais sur notre capacité de toujours, en particulier depuis le siècle des Lumières, à promouvoir une vision plurielle, diverse, humaniste du monde. Plus que jamais la politique culturelle est une forme de développement et de solidarité. Transcendant les clivages de la société, elle peut donner le sens de la vie quand il ne se trouve plus - comme cela est le cas aujourd'hui - dans la seule réussite et dans la seule satisfaction matérielles.

Il a beaucoup été question de chiffres, mais ce dont nous parlons ce soir, mesdames, messieurs les députés, c'est comme disent les Anglais, « de choses », que l'on ne peut pas payer, c'est-à-dire de valeurs, de valeurs que nous devons tous défendre et promouvoir, parce qu'elles sont au-dessus des choses qui se comptent, des choses qui s'achètent, des choses qui se vendent. Elles s'expriment au travers d'une politique culturelle qui a justement pour vocation de faire échapper aux lois strictes de l'économie, aux impératifs du marché, un certain nombre de créations, un certain nombre d'héritages qui nous ont été transmis ou que nous sommes en train de créer grâce à la politique culturelle.

Cela correspond à notre ambition d'être en adéquation avec une société, à l'unisson d'un monde tourné vers un idéal dont je suis persuadé, sans vaine modestie, que la politique culturelle peut donner un aperçu, un aperçu partiel peut-être, mais un aperçu réel. Nous devons continuer à conduire une telle politique avec cette extrême ambition. C'est pour cela que nous nous battons sur le plan international ; c'est pour cela que nous donnons cette priorité volontariste au budget de la culture pour 1994. Croyez-moi, cela en vaut la peine : c'est ce que nous pouvons faire de mieux aujourd'hui pour ceux qui vivront dans ce pays et dans cette Europe quand nous n'y serons plus.

L'Europe a réussi à désacraliser la nature. Elle a fait en sorte que Dieu a été « autre chose » que les arbres, les rivières, les animaux, elle a ainsi permis et toute la croyance et toute la science.

Mesdames, messieurs, dans la politique culturelle que nous devons conduire aujourd'hui, qu'ont conduite nos prédécesseurs, que je veux conduire aussi, au sein de ce Gouvernement, c'est cela que nous trouvons : la capacité de faire en sorte que notre âge d'or soit devant nous ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Monsieur le ministre, nous nous trouvons à un carrefour de notre débat. Nous arrivons, en effet, au moment d'aborder les questions dont le nombre nous permet d'estimer qu'elles dureront une heure et demie.

Allons-nous enchaîner ou nous ajourner à demain matin ? Quel est votre souhait, monsieur le ministre ?

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Monsieur le président, puisque vous me posez cette question avec infiniment de courtoisie, je réponds avec la même courtoisie, que le Gouvernement souhaite poursuivre.

M. le président. Nous allons donc aborder les questions.

Je rappelle qu'elles seront appelées par périodes successives de quinze minutes, que chaque orateur dispose de deux minutes et que le ministre répond dans un temps voisin.

Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Bernard Derosier.

M. Bernard Derosier. Monsieur le ministre, je dois d'abord vous rassurer puisque vous vous êtes inquiété de l'absence d'un secrétaire national à la culture au parti socialiste. Pour nous, en effet, tout est culturel et l'action de chacun des secrétaires nationaux a une dimension culturelle qui ne vous a sans doute pas échappé.

M. Christian Vanneste. Complètement absurde ! C'est la comédie de la culture !

M. Bernard Derosier. Mais tel n'est pas l'objet du débat.

Monsieur le ministre, je vais vous parler des musées, dans le cadre de la politique culturelle menée par votre Gouvernement.

Certes, chacun sait bien que la notion de musée recouvre des réalités bien différentes. Néanmoins, il est des points communs à tous, par exemple entre le musée du Louvre et le musée gallo-romain de Bavay dans le Nord. En effet, ils sont l'un et l'autre, comme tous les musées de notre pays, des instruments essentiels de la diffusion culturelle.

Vous avez bien parlé des musées, monsieur le ministre, mais il est une de leurs dimensions dont vous n'avez pas davantage traité que les rapporteurs, la dimension humaine. Or votre prédécesseur avait mis en chantier un projet de loi sur les musées et il me serait agréable de vous entendre nous faire part de vos intentions à ce propos.

En d'autres termes, s'il est bon qu'existe un tissu dense de musées dans lequel les collectivités territoriales jouent un rôle fondamental, il faut aussi qu'il y ait, entre autres, des conservateurs et des restaurateurs du patrimoine. Vous envisagez une loi-programme en la matière. Cela est bien, mais n'oubliez pas qu'il faut des hommes et des femmes pour s'occuper de ce patrimoine.

J'aimerais donc savoir si vous entendez remettre sur le métier ce projet de loi préparé par votre prédécesseur sur les musées, sur leurs personnels, sur les conservateurs, sur les restaurateurs du patrimoine et sur la place des collectivités territoriales dans l'animation des musées ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Monsieur Derosier, je prépare une nouvelle mouture du projet de loi sur les musées. Mon objectif essentiel est que l'on s'intéresse davantage aux collections qu'aux bâti-

ments. Il s'agit de faire en sorte que nous puissions, à travers les 600 établissements concernés, mener une meilleure politique de préservation, accompagner le mouvement de décentralisation et développer les modes d'acquisition.

Ce texte doit être ambitieux et nous permettre de mettre un peu d'ordre dans ce vaste monde et de promouvoir nos musées de province. En effet, si l'ouverture du Grand Louvre va donner un grand coup de cymbale, il ne faudrait pas croire que tous nos musées sont comme le Louvre. Nous avons beaucoup de travail à accomplir ; le but de ce projet est de nous y aider.

En ce qui concerne les personnels, vous savez que nous travaillons sur les établissements habilités à disposer d'emplois de conservateur et de conservateur en chef territorial du patrimoine. A la suite du décret du 2 septembre 1991, une liste est actuellement en cours de publication, qui fixe à 600 le nombre total d'emplois de conservateur et de conservateur en chef territorial du patrimoine, qui sont répartis ainsi : 410 pour les musées, 110 pour les archives et 80 pour l'archéologie et l'inventaire.

Nous n'avons malheureusement pas pu tenir compte de la totalité des propositions des collectivités territoriales ni reprendre tous les postes des conservateurs intégrés à titre personnel. Toutefois cette liste est appelée à évoluer pour tenir compte soit de la création de nouveaux établissements, soit du développement d'établissements existants, soit des regroupements ou des fusions.

Parallèlement, les musées territoriaux peuvent d'ores et déjà renforcer leurs équipes scientifiques grâce aux trois autres cadres d'emploi de la filière culturelle territoriale, dont les premiers concours de recrutement sont organisés par le Centre national de la fonction publique territoriale et qui sont, je vous le rappelle, les cadres d'emploi des attachés de conservation en catégorie A et des assistants qualifiés et assistants de conservation en catégorie B.

Telles sont, monsieur Derosier, les précisions que je souhaitais vous apporter. Nous soumettrons au Parlement, au printemps prochain, une nouvelle loi sur les musées.

M. le président. La parole est à M. Henri Sicre.

M. Henri Sicre. Monsieur le ministre, ma question concerne aussi les musées. Si nous avons tous reconnu, au cours de ce débat, je me plais à le souligner, la richesse de notre pays et, surtout, la qualité des infrastructures réalisées sur l'ensemble du territoire, nous sommes également nombreux à exprimer notre inquiétude quant à la réduction des moyens consacrés aux acquisitions d'œuvres d'art.

Je ne reviens pas sur les pourcentages puisque nous ne sommes pas d'accord sur l'interprétation des comparaisons. Néanmoins, il est clair que les crédits ouverts pour les acquisitions des musées nationaux régressent de 67 millions à 30 millions de francs, et que ceux des fonds régionaux d'acquisition des musées, les FRAM, dans la commande publique, sont réduits de 70 à 64 millions de francs.

En 1982, la création des FRAM avait aidé les collectivités locales à acquérir, en partenariat avec l'Etat et les régions, des œuvres en nombre considérable, permettant aux musées situés en zone rurale, loin des grandes villes, loin des musées nationaux, d'enrichir leurs collections.

Si le niveau des crédits alloués aux FRAM empêchait la poursuite de cette politique, surtout pour les œuvres d'art contemporaines, cela provoquerait un déséquilibre très grand entre les régions, surtout au détriment des nou-

veaux musées créés dans les zones rurales. Cela constituerait un handicap très lourd en matière d'aménagement et d'animation du territoire, surtout quant à l'image même de la culture dans notre pays.

Nous sommes nombreux - sans doute même sommes-nous majoritaires sur les bancs de cette assemblée - à souhaiter que les crédits ouverts pour les acquisitions des musées de province soient reconduits, voire amplifiés.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Monsieur Sicre, d'une manière générale, les crédits d'acquisition diminuent effectivement par rapport à ceux inscrits dans la loi de finances initiale de 1993, mais ils augmentent de 16 millions de francs par rapport à ceux qui auront été réellement disponibles en 1993, après intervention de la loi de finances rectificative. Ils s'élèveront, en 1994, à 169 millions de francs.

Il est vrai que, dans ce total, les crédits d'acquisition des musées diminuent. J'ai donc pris certaines dispositions pour compenser, à court terme, cette réduction.

Pour les musées nationaux, je souhaite - j'ai donné des instructions en ce sens - que la réunion des musées nationaux intervienne davantage pour compenser cette baisse. Elle consentira donc un effort particulier sur son budget pour 1994 afin d'accroître la part de ses ressources propres consacrée aux acquisitions pour que les crédits consacrés aux acquisitions soient maintenus au même niveau qu'en 1993, c'est-à-dire à environ 75 millions de francs.

En ce qui concerne les subventions aux musées de province, auxquels vous vous êtes particulièrement intéressé, je confirme que la dotation prévue permettra de maintenir l'activité des FRAM. Par ailleurs, je vous indique que la totalité des crédits de cette ligne sera déconcentrée à l'échelon régional, ce qui permettra d'opérer une meilleure sélectivité au plus près de l'objectif.

J'ajoute, pour compléter ma réponse à M. Derosier, que nous avons l'intention d'introduire dans le projet de loi relatif aux musées diverses dispositions de nature fiscale afin d'accroître les moyens d'acquisition extra-budgétaires. Nous aurons l'occasion d'en discuter au printemps. Cela constituera une contribution très utile à une politique d'acquisition, dont Mme de Panafieu a souligné, en présentant son rapport, qu'elle ne devait pas être brutalement amputée.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du RPR.

La parole est à M. Xavier Deniau.

M. Xavier Deniau. Monsieur le ministre, dans son excellent rapport, Mme de Panafieu intitule le chapitre concernant la coopération internationale et la francophonie : « Une mauvaise lisibilité des crédits ». C'est en raison de cette mauvaise lisibilité que la commission des affaires étrangères, à l'unanimité de ses groupes, a repoussé votre budget. Nous ne savons pas, et nous ne savons toujours pas, comment ont été dépensés les crédits, l'an dernier, notamment ceux consacrés aux programmes de l'agence de coopération culturelle et technique, ni de quelle façon on entend dépenser ceux qui sont inscrits pour l'année prochaine. Le seront-ils en complément de programmes anciens, ou à de nouveaux programmes ?

La commission des affaires étrangères a voté à l'unanimité une observation au Premier ministre au sujet du transfert des crédits de la délégation générale à la langue française, organisme interministériel, à votre département

ministériel alors que l'article 10 du décret de 1993 prévoyait expressément que ces crédits devaient être inscrits aux services du Premier ministre.

Voici une application pratique de ce que je viens de dire : il s'agit de la politique du livre hors de France.

Nous ne savons pas où nous en sommes.

La politique du livre hors de France relève du ministère des affaires étrangères, du vôtre et des associations. Je ne vous ai pas entendu, monsieur le ministre, dans votre exposé, citer les associations culturelles et encore moins celles de francophonie alors que le sommet de Dakar leur a rendu un hommage solennel, estimant qu'elles étaient la vie même de la francophonie, qu'elles étaient à l'origine du mouvement de francophonie, dont vous êtes le représentant au sein du Gouvernement.

A propos de la diffusion du livre français à l'étranger, M. Fuchs nous a dit qu'une réflexion était engagée ; Mme de Panafieu nous a parlé des conclusions du groupe de travail sur le livre. Nous ne savons rien de la politique menée.

En ce domaine, le Quai-d'Orsay joue un rôle important mais les associations aussi. L'une d'entre elles, que je préside, a distribué gratuitement de 300 000 à 500 000 livres dans 61 pays du monde depuis de nombreuses années ; au total, des millions de livres. Par exemple, 50 000 livres neufs ont été distribués à Maurice pendant que vous vous y trouviez.

Quelle politique de diffusion du livre français à l'étranger entendez-vous mener ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la francophonie. La question de M. Deniau est pour moi l'occasion de préciser à nouveau trois choses.

Premièrement, s'agissant du rattachement de la francophonie au ministère de la culture et de la francophonie, le décret d'attribution, proposé par le Premier ministre et signé par le Président de la République le 16 avril 1993, donne à mon ministère les compétences qui, jusque-là, avaient été confiées par un décret de même nature de 1989, au Premier ministre.

M. Xavier Deniau. C'est la mise à disposition...

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Pas du tout !

M. Xavier Deniau. C'est le texte !

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Monsieur Deniau, la francophonie ne dépend plus aujourd'hui du Quai-d'Orsay.

Deuxièmement, le ministère de la francophonie exerce les attributions interministérielles du Premier ministre en matière de langue française, de francophonie, etc.

En conséquence et troisièmement, les crédits budgétaires auparavant inscrits aux services du Premier ministre sont désormais rattachés au ministère de la francophonie sachant que les crédits budgétaires qui étaient affectés au service des affaires francophones du Quai-d'Orsay lui sont maintenus et que j'utilise les crédits dévolus au ministère de la coopération, qui sont d'ailleurs les plus importants, y compris pour la diffusion du livre que vous avez évoquée.

Dans ces conditions, il n'y a pas péril en la demeure ; au contraire, j'y vois une efficacité politique que je n'avais pas jusqu'à présent remarquée dans les gestions antérieures - « antérieures » ne vise pas seulement les gouvernements depuis 1988.

De deux choses l'une : ou bien on change, avec une chance de réussir, ou bien on ne change rien et on continuera à échouer. Personnellement, j'ai l'intention de réussir. Voilà pourquoi, monsieur Deniau, depuis six mois, j'ai décidé de changer, avec les moyens que j'ai et avec ceux, en augmentation de 40 p. 100, que j'aurai en plus l'année prochaine. Si quelqu'un est contre, dès lors il n'est pas pour la francophonie !

M. Xavier Deniau. Allons, allons, il faut quand même respecter les textes !

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Je dis donc très clairement que, désormais, nous aurons, au ministère de la francophonie, la capacité - nous en avons fait la démonstration à l'île Maurice - à la fois d'accroître nos contributions et de mieux les suivre.

Je rappelle qu'une des principales décisions prises au sommet de la francophonie est que désormais ce sont les gouvernements et les organes politiques qui décident la programmation de l'ACCT, de l'AIMF, de l'AUPELF-UREF, des autres opérateurs et de TV5 et non plus les fonctionnaires internationaux, ce qui me paraît constituer pour le Parlement français, entre autres, une meilleure garantie de transparence.

M. Yves Van Haecke. Très bien !

M. Xavier Deniau. C'est en effet très bien !

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Dans ces conditions, il faut continuer dans le sens que nous avons pris depuis le mois d'avril, c'est-à-dire donner à la francophonie le muscle politique dont elle a jusqu'à maintenant manqué.

M. Xavier Deniau. Personne ne le nie ! Ce n'est pas une réponse !

M. le président. La parole est à Mme Simone Rignault.

Mme Simone Rignault. Monsieur le ministre, vous avez, dans votre exposé, parlé du recours quasi systématique à la procédure des financements croisés. Permettez-moi néanmoins d'y revenir parce que le problème est d'importance.

Pour les petites communes, comme pour les associations, il en résulte un démarchage tous azimuts des financeurs publics et, sans aucun doute, une moindre efficacité des interventions culturelles des collectivités.

Moindre efficacité, parce que la quête aux subventions entraîne une déperdition d'énergie de la part des administrations concernées.

Moindre efficacité parce que, dans de nombreux cas, les financements croisés s'échelonnent sur plusieurs exercices budgétaires et lient les collectivités entre elles dans le choix des bénéficiaires.

Moindre efficacité, enfin, parce que ce système ralentit l'engagement réel des opérations et les arrête lorsque certaines subventions sont refusées ou retardées.

Une réduction substantielle du nombre et des cas de financements croisés, ainsi qu'une clarification des compétences dans le domaine culturel, et notamment en matière de patrimoine, paraît donc souhaitable.

Monsieur le ministre, que prévoit le Gouvernement pour améliorer l'efficacité des interventions culturelles ?

Permettez-moi, monsieur le ministre, d'ajouter une question impromptue et subsidiaire. Vous avez évoqué un certain nombre de projets, notamment Alésia. Vous connaissez mon attachement - vous l'avez encouragé - aux Eduens. Je voudrais savoir ce qu'il sera pour le projet du Mont Beuvray.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Madame Rignault, le Mont Beuvray était déjà sacré il y a 2 000 ans et continue de l'être.

Ma réponse est tout à fait évidente : le Mont Beuvray fait partie des grands travaux. Nous avons déjà très largement engagé la réalisation du musée et nous continuons l'exploitation du site. Je l'ai dit, je suis très attaché au développement des recherches archéologiques, des musées sur l'histoire de nos origines. Je considère que cette réalisation non seulement très importante fera demain honneur à la France. C'est à travers une telle réalisation et certaines autres que la France retrouvera sa place centrale dans les études, notamment celtiques, en particulier à l'heure où se crée un grand axe entre les pays anciennement à l'Est de l'Europe et l'Europe occidentale.

Quant à la question des financements croisés j'en ai évoqué un aspect dans mon intervention. Comme vous venez de le dire, il serait certainement profitable d'étudier une meilleure répartition des compétences en matière culturelle, car aujourd'hui tout le monde est compétent et personne ne l'est. Je suis d'accord avec vous pour mener des études en commun entre élus et fonctionnaires.

Mais les tenants des financements croisés disent que le partenariat est en quelque sorte un signe de maturité de la décentralisation, une manière de créer des relations non pas hiérarchiques, administratives, mais contractuelles entre les villes, les départements et l'Etat. Cette opinion est parfaitement respectable.

Pour ma part, je suis favorable à l'étude de cette affaire, très importante - vous l'avez dit très justement - pour les plus petites communes. Je suis prêt à l'engager dans un grand esprit d'ouverture car, comme vous l'avez dit, il serait probablement plus efficace de classer un peu mieux les compétences.

De toute façon, en raison des financements croisés et des participations de l'Etat à de multiples projets, nous devrions améliorer fortement nos procédures d'inspection et d'évaluation afin de savoir - si je puis m'exprimer trivialement - à quoi sert l'argent que nous dépensons. C'est un des points que je voudrais développer en 1994 : essayer de faire une meilleure évaluation de la politique culturelle, des activités culturelles et de leurs résultats.

Je l'ai dit, tout cela est difficilement quantifiable, mais il faut savoir, dans une perspective de redéploiement, ce que vaut telle ou telle action, afin de juger, en connaissance de cause, laquelle il faut encourager ou laquelle il faut décourager.

M. le président. La parole est à Mme Marie-Josée Roig.

Mme Marie-Josée Roig. Le budget du ministère de la culture démontre, cette année, le souci du Gouvernement et le vôtre, monsieur le ministre, de privilégier les régions par une meilleure allocation des ressources entre la capitale et la province.

Cet effort passe par le soutien aux chantiers de rénovation des musées des collectivités et je m'en félicite tout particulièrement.

Néanmoins, certains musées de province, ayant un patrimoine d'intérêt national, ayant toujours rempli parfaitement leur rôle dans le service public de la culture sont fermés à cause de travaux de réhabilitation. Leur activité est stoppée faute de crédits suffisants. Dès lors le service de culture n'est plus rempli.

Le musée d'Avignon, par exemple, - c'est un exemple que je prends au hasard - ...

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Heureux hasard !

Mme Marie-Josée Roig. ... possède, outre un patrimoine propre issu de la donation d'Esprit Calvet, de nombreux dépôts de l'Etat, qui ne sont plus exposés depuis sept ans maintenant. Or le patrimoine national, mis à la disposition des musées de province, doit être accessible au plus grand nombre.

Aussi, je vous demande que l'article 30 du chapitre 66-91 soit augmenté par une provision qui pourrait permettre de prévoir une réouverture rapide d'au moins quelques salles de ce prestigieux musée. En effet, les possibilités actuelles ne permettent que la réouverture de deux salles. Grâce à un abondement de cet article, une dizaine de salles pourraient être ouvertes, rendant ainsi à ce musée le prestige qu'il n'aurait jamais dû perdre aux yeux de la France et permettant à cette ville qui, grâce à vous, sera capitale culturelle dès 1998, de garder son renom de véritable ville d'art, qui ne doit sa célébrité à travers le monde qu'à sa culture.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Madame le député, permettez-moi d'abord une petite précision : Avignon a été choisie comme capitale culturelle de l'Europe non pas en 1998, mais en l'an 2 000, ce qui est encore mieux. En 1998, ce sera Stockholm et, en 1999, Weimar pour le 250^e anniversaire de la naissance de Goethe.

En ce qui concerne le musée Calvet, depuis ma dernière visite à Avignon au mois de juillet, j'ai essayé, avec les services de la direction des musées de France, de prendre cette affaire à bras le corps. Je ne rappellerai pas les détails de la situation. Vous l'avez très bien décrite. On peut employer un seul mot : « lamentable ».

Que faut-il faire maintenant ?

D'une part, sauvegarder les travaux réalisés et éviter que la dégradation ne continue. Pour ce faire, un crédit de 5,2 millions de francs a été dégagé pour sauvegarder les aménagements effectués et ce avant l'hiver prochain.

D'autre part, rouvrir ce musée, comme le souhaitent les Avignonnais que je comprends très bien, pour y présenter des collections qui sont, vous le savez tous, mesdames, messieurs, parmi les plus belles des musées de province.

Madame le député, je suis prêt, pour répondre à votre préoccupation, à dégager - il faut analyser très exactement le besoin de financement - un crédit supplémentaire d'environ 5 millions de francs. Nous pourrions ainsi envisager une réouverture pour la prochaine saison d'été de manière que les Avignonnais et tous les touristes puissent enfin voir autre chose du musée Calvet que l'espèce d'échafaudage et les bâches qu'on y voit actuellement.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. La parole est à M. Jean-Marie Schléret.

M. Jean-Marie Schléret. Monsieur le ministre, compte tenu du contexte économique, on peut se réjouir que les moyens budgétaires affectés au rayonnement de la francophonie ne soit pas sacrifiés.

Vous affichez l'objectif du développement de la présence culturelle de la France à l'échelon international comme une priorité de votre budget. On peut s'en réjouir.

Conformément aux déclarations du sommet de l'île Maurice, les crédits d'intervention consacrés à la défense de la langue ont cessé de décroître. Ils progresseront

même de 4 millions de francs en crédits de redéploiement. Cependant, monsieur le ministre, nous souhaitons que le Gouvernement soit offensif dans toutes les actions concernant l'utilisation de la langue française.

En ce jour où le prix Goncourt vient d'être décerné à un écrivain libanais francophone, pouvez-vous nous donner des précisions sur le projet de loi concernant la défense de la langue française ?

Prendrez-vous des engagements précis sur les moyens financiers, et surtout sur les moyens humains, qui seront dévolus à la délégation générale à la langue française pour mettre en œuvre le vaste programme que représente l'utilisation effective de la langue française dans des enceintes internationales telles que l'ONU ?

Quels seront les moyens administratifs pour assurer la traduction en français des documents de travail au sein de l'ONU et une diffusion plus large ?

Enfin, les jeux Olympiques contribuent, eux aussi, au rayonnement de notre culture. Pouvez-vous nous préciser vos orientations pour que le français soit bien placé dès les jeux Olympiques de Sydney ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Je vous remercie beaucoup, monsieur Schléret, de m'avoir posé cette question car la défense de notre langue est une préoccupation d'actualité et constitue un de nos objectifs permanents. Toutefois, depuis le sommet de l'île Maurice, nous avons été rejoints par l'ensemble de la communauté francophone.

D'abord s'agissant de la dégradation du statut du français dans les relations internationales, je rappelle que le français est langue officielle et langue de travail des Nations unies. Les fonctionnaires français doivent donner l'exemple en utilisant systématiquement leur langue dans les instances de l'ONU. C'est l'un des buts de la circulaire que le Premier ministre va envoyer à tous les agents publics, en particulier ceux qui servent à l'étranger.

Par ailleurs, nous devons être en effet offensifs au sein des instances internationales où la situation de notre langue est plutôt en voie de dégradation. Par exemple, à la dernière assemblée générale des Nations unies, le nombre des orateurs qui se sont exprimés en français était encore en baisse par rapport à l'an passé. Nous avons eu l'occasion d'en parler au secrétaire général des Nations unies, M. Boutros Boutros-Ghali, qui est lui-même, vous le savez, un parfait francophone. Nous sommes prêts à prendre des mesures fortes, comme celle qui consiste à refuser de participer au débat dès que la documentation n'est pas établie en français. J'ai moi-même refusé au cours d'un conseil des ministres de la culture à Bruxelles, d'examiner un point de l'ordre du jour, parce qu'on nous demandait de discuter sur la base d'un document en anglais. J'ai dit que lorsque le document en français nous parviendrait, nous passerions à ce point de l'ordre du jour. Ce qui fut le cas au bout d'une demi-heure.

Nous devons, à cet égard, nous montrer très intransigeants et travailler avec nos partenaires francophones. M. Boutros Boutros-Ghali est venu en personne au sommet de l'île Maurice. Il a participé à la séance d'ouverture et à une séance à huis clos, où il a évoqué la place du français dans l'organisation internationale. Il a d'ailleurs coutume d'appeler le français « la langue du non-alignement ». Or, maintenant que Yalta est fini, on peut penser que le non-alignement sera la position de nombreux pays. Au total, la communauté francophone s'est bien mobilisée dans ce combat.

Il a été décidé que le secrétariat général des Nations unies porterait à la connaissance du Conseil permanent de la francophonie tout manquement grossier au statut de la langue française au sein des Nations unies.

S'agissant des Jeux olympiques, nous avons eu la douloureuse surprise d'entendre le président Samaranch annoncer en anglais le choix de Sydney pour les Jeux de l'an 2000, alors qu'il est lui-même francophone et que le français est la langue olympique depuis Pierre de Coubertin.

Nous avons adopté, à l'île Maurice, une résolution sur ce point et nous avons fait des démarches, tant auprès du Comité olympique français qu'auprès du Comité olympique international, pour que, l'année prochaine, où l'on fêtera le centenaire de la création du Comité olympique international par Pierre de Coubertin, le français retrouve, au sein de l'olympisme, la place qui est statutairement et naturellement la sienne.

M. le président. La parole est à M. Gérard Larrat.

M. Gérard Larrat. Monsieur le ministre, je me réjouis qu'une des priorités de votre budget soit la protection de notre patrimoine, priorité d'ailleurs réaffirmée par un projet de loi de programme, qui prévoit une augmentation moyenne annuelle de 2 p. 100 du volume des crédits consacrés à la préservation de notre patrimoine.

Je note, tant dans le document de présentation du projet de loi de finances que dans son exposé des motifs, que la cité de Carcassonne est mentionnée à titre d'exemple de chantier de restauration des grands sites historiques. Vous avez d'ailleurs fait référence à ce chantier dans votre intervention.

Je souhaiterais donc connaître, monsieur le ministre, quelles mesures concrètes vous envisagez de prendre, dans la mesure des possibilités, afin d'assurer la préservation de notre magnifique cité médiévale tout en maintenant son animation, en particulier quel sera le montant des fonds attribués, pour quelles opérations et avec quels partenaires.

Par ailleurs, il avait été question, voici quelques années, que la cité de Carcassonne soit inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Qu'en est-il aujourd'hui ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Monsieur le député, je connais bien la cité de Carcassonne, je l'aime beaucoup et je suis tout à fait prêt à consentir personnellement, pas seulement comme ministre, beaucoup d'efforts pour la cité, qui est effectivement un des bijoux de notre patrimoine.

Si les maisons situées dans son enceinte appartiennent à des propriétaires privés, les remparts sont la propriété de l'Etat.

Ces derniers ont fait l'objet d'un effort particulier de restauration : 4 millions de francs ont été dépensés en 1993, et nous avons prévu d'y affecter 7 millions de francs, en 1994. Nous avons d'ailleurs nommé un conservateur qui s'occupe de l'ensemble du monument et dont la mission est d'améliorer l'accueil et le circuit de visite.

Je suis prêt à seconder vos efforts pour que l'UNESCO inscrive la Cité de Carcassonne au patrimoine mondial de l'humanité.

J'ajoute que la ville basse, que je connais bien, présente, elle aussi, un intérêt architectural certain. Aussi le ministère de la culture et le ministère de l'équipement, c'est-à-dire la direction de l'architecture et de l'urbanisme, ont-ils décidé, en accord avec la municipalité de Carcassonne, de faire un effort particulier pour la connaissance,

la restauration et la valorisation du patrimoine de la ville basse, et ce en lançant une étude spécifique de ZPPAU, c'est-à-dire de zone de protection particulière de l'architecture urbaine.

M. le président. La parole est à M. Edouard Landrain.

M. Edouard Landrain. Monsieur le ministre, j'ai choisi de vous interroger sur l'Académie de France à Rome, vieille maison fondée en 1666 et qui se veut moderne depuis que Malraux a décidé que l'art serait le dialogue culturel franco-italien.

Symboliquement, cette maison est importante. C'est un lieu de francophonie ; c'est un lieu méditerranéen ; c'est un lieu européen.

Cette maison vit difficilement. Elle vit grâce à l'aide de l'Etat, à sa participation, mais également à de nombreux subsides venant de *sponsors* français et italiens.

Depuis un certain temps, le directeur actuel de la maison voudrait aménager encore mieux son travail et cherche à nouer des relations avec les départements, les conseils généraux et les conseils régionaux.

Le département de Loire-Atlantique a opéré un jumelage de la Villa Lemot avec la Villa Médicis. Pour vous donner un point de repère, je vous signale, monsieur le ministre, que Lemot est l'auteur du bas-relief qui est en face de vous. (*Sourires.*)

Monsieur le ministre, comptez-vous donner aux conseils généraux et aux conseils régionaux des facilités pour travailler avec ces grandes maisons françaises que sont la Villa Médicis, à Rome, ou la Casa Velasquez, à Madrid ?

M. Patrice Martin-Lalande. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Ainsi que l'a rappelé M. Landrain, l'Académie de France à Rome, autrement dit la Villa Médicis, a, depuis que Malraux a supprimé les prix de Rome, deux missions : premièrement, accueillir des pensionnaires, afin qu'ils puissent se former et que leur talent puisse s'épanouir dans le riche « terroir » culturel italien et romain ; deuxièmement, entretenir un « dialogue culturel » avec l'Italie et être une des vitrines de la culture française en Italie mais aussi un lieu d'échanges avec la culture italienne grâce, notamment, à des expositions, à des concerts, à des colloques ou à des projections de cinéma.

Pour cette activité de « dialogue culturel », la part du mécéna est, vous avez raison de le souligner, très importante, car les crédits budgétaires sont, eux, beaucoup moins élevés.

Nous allouons, en 1994, à la Villa Médicis une subvention de 23 millions, ce qui marque une augmentation de 1,65 p. 100.

Le projet de budget de l'établissement qui sera examiné par le prochain conseil d'administration fera apparaître une augmentation du crédit « expositions » de 33 p. 100 et un budget artistique global de 3 millions, au lieu de 2 millions en 1993.

Cela signifie évidemment qu'on compte réunir des fonds privés importants, notamment d'EDF-GDF, qui va participer à l'exposition des dessins d'Ingres.

Le ministère de la culture fait son devoir. Il a engagé depuis 1991 une grande campagne de restauration de la Villa Médicis qui bat actuellement son plein. Cette opération, qui doit s'achever en 1995, nous aura coûté environ 45 millions de francs, ce qui est considérable.

Nous en voyons déjà les premiers résultats. C'est ainsi qu'apparaissent des marbres famoureux, qui étaient jusqu'à maintenant recouverts de peinture et qui redonnent une extraordinaire allure à la Villa Médicis.

Dans cet esprit, nous sommes tout à fait favorables à la poursuite des relations et des accords qui existent avec des collectivités locales françaises, par exemple pour accueillir des pensionnaires ou pour faire des expositions d'œuvres de pensionnaires de la Villa Médicis. Le développement de telles relations est à l'ordre du jour dans les projets de Jean-Marie Drot, l'actuel directeur. Celui-ci doit partir en retraite au printemps prochain, mais ce sera certainement dans les projets de son successeur.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Christian Vanneste.

M. Christian Vanneste. Monsieur le ministre, la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique indique, dans son article 29, que la propriété incorporelle d'une œuvre de l'esprit est indépendante de la propriété de l'objet matériel.

Cette loi protège donc l'œuvre elle-même, et non le procédé employé pour la reproduire.

Cependant, dès lors que l'œuvre a été divulguée, l'article 41 de la loi précitée exclut de la protection accordée par le droit d'auteur certains de ses représentations ou reproductions.

Il en est ainsi des copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste.

L'exception prévue en 1957 par ce texte couvre bien les moyens modernes de reproduction, car les techniques de reprographie, même si elles étaient alors moins élaborées qu'elles ne le sont actuellement, étaient déjà connues.

Cependant, le législateur ne pouvait prévoir l'augmentation et la diversification phénoménales des techniques de reproduction.

C'est ainsi que la copie à usage collectif s'est développée de manière incontrôlée, en particulier dans le secteur de la recherche et de l'enseignement.

Un grand nombre de ces copies, qu'on estime à 6 milliards par an, portent directement atteinte aux droits des auteurs d'œuvres littéraires. Cette reproduction illicite cause un préjudice considérable aux auteurs et, bien sûr, aux éditeurs.

Ce phénomène met en péril des pans entiers de l'édition, en particulier dans le domaine des sciences humaines, où la diminution des tirages est particulièrement sensible.

En conséquence, monsieur le ministre, je souhaite connaître les moyens juridiques et financiers que vous comptez mettre en œuvre pour endiguer ce véritable fléau.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Monsieur Vanneste, je ne reprendrai pas l'analyse précise que vous venez de faire et qui décrit parfaitement la menace que font peser sur les droits d'auteur les nouvelles technologies, en particulier la plus simple d'entre elles mais aussi la plus répandue : la photocopie.

Ce problème a été pris en considération depuis quelques années. Des conventions particulières ont été signées entre les éditeurs et les organismes gros photocopieurs, tels que le CNRS ou les grandes bibliothèques.

Mon prédécesseur, qui était à la fois ministre de la culture et de l'éducation, avait cru pouvoir régler le problème dans le cadre d'une convention signée en mars

avec les éditeurs. Cette convention devait coûter 60 millions de francs à l'Etat, mais, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer, elle n'a pas été financée, pas plus que bien des crédits qui avaient été inscrits au budget pour 1993.

Lorsque nous sommes arrivés au Gouvernement, nous nous sommes rendu compte - les éditeurs aussi - que la convention signée le 16 mars était inapplicable. Aussi avons-nous remis l'affaire sur le chantier.

Où en sommes nous à présent ? Sur le moyen terme, nous réfléchissons, dans le cadre du groupe de travail sur les technologies, aux adaptations qu'il convient d'apporter aux lois et règlements en vigueur.

Nous serons probablement conduits à présenter un dispositif juridique visant à améliorer la loi de 1957 pour faire face au phénomène que l'on appelle, par un jeu de mots, le « photocopillage ».

Mais, avant même que n'intervienne cette adaptation législative, qui prendra évidemment quelque temps, nous entendons soutenir le secteur de l'écrit et de l'édition, dont on ne peut pas dire que la situation soit très florissante. Aussi, pour assurer aux auteurs et aux auditeurs la rémunération dont ils sont privés par l'évasion que constitue la reprographie - puisque chaque photocopie est un achat de moins pour les librairies - et leur permettre de faire face à leurs besoins de financement, nous avons mis à l'étude avec le ministère du budget un système transitoire, qui consisterait en la création d'une taxe parafiscale sur l'usage des appareils de photocopie.

C'est une idée dont nous sommes en train de discuter avec les professionnels, les auteurs, les éditeurs de livres, les éditeurs de presse, les éditeurs musicaux. Nous attendons leur position définitive sur ce point. Si un accord est conclu, nous essaierons de proposer, peut-être avant la fin de cette session budgétaire, la création d'une telle taxe, qui permettrait de réaliser à court terme ces objectifs avant même que ne soit modifié plus à fond le cadre législatif.

M. le président. La parole est à Mme Martine Aurillac.

Mme Martine Aurillac. Monsieur le ministre, la politique culturelle internationale et le rayonnement de la France à l'étranger figurent en bonne place parmi les trois priorités de votre budget. Bien sûr, nous nous en réjouissons.

A cet égard, le sommet de l'île Maurice a permis à la francophonie de s'affirmer et à la France de recevoir - vous l'avez d'ailleurs rappelé - le soutien des 47 pays francophones face à une conception mercantile de la culture.

Un semblable encouragement doit nous inciter à mieux promouvoir et mieux défendre la patrie de Camus - je veux dire la langue française. Et nous devons - nos partenaires nous l'ont demandé - défendre notre langue d'abord chez nous.

Mais il faut aller plus loin et opérer une relance au niveau politique de la coopération en français entre pays francophones.

En bref, monsieur le ministre, quel est le bilan du sommet de l'île Maurice et quelles perspectives ouvre-t-il ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Madame Aurillac, je vous remercie de votre question.

Sur le plan interne, nous sommes en train d'élaborer un projet de loi pour l'emploi de la langue française. Nous préparons également une instruction du Premier

ministre à tous les fonctionnaires. Nous avons, par ailleurs, renouvelé le Conseil supérieur de la langue française. Enfin, je viens de nommer un nouveau délégué général à la langue française.

Nous disposerons donc bientôt de tout un appareil nous permettant d'avoir une politique de la langue française, qui ne soit pas seulement une politique de « défense ».

Quant à la francophonie, vous avez raison d'insister sur l'importance du sommet de l'île Maurice. Il me paraît utile d'en faire un bref compte rendu.

Ce sommet s'est tenu du 16 au 18 octobre en présence de 47 chefs de délégation. Ceux-ci ont d'ailleurs choisi une nouvelle dénomination : nous nous appellerons désormais « pays ayant le français en partage », et non plus « pays ayant en commun l'usage du français ». C'est beaucoup mieux et plus exact. D'ailleurs, ce partage est entré dans les faits dès ce sommet avec l'admission de trois nouveaux membres de plein exercice : la Roumanie, la Bulgarie et le Cambodge.

Deux thèmes avaient été inscrits à l'ordre du jour : « l'unité dans la diversité ethnique et culturelle » et « les droits de l'homme et le développement ».

Partant de là, nous avons eu des discussions politiques très approfondies.

Deux résolutions méritent particulièrement d'être signalées.

La première concerne l'exception culturelle dans les négociations commerciales multilatérales. Cette résolution a été mise au point avec nos partenaires canadiens et belges. Elle a été adoptée à l'unanimité et a ainsi administré la preuve du poids politique et diplomatique de la communauté francophone.

La seconde résolution importante a porté sur la situation en Haïti. Elle s'inscrit bien dans la logique du second thème, « Démocratie et développement », et a affirmé le plein appui de ses signataires aux autorités constitutionnelles et à l'action de la communauté internationale à travers les Nations unies.

J'ajoute, comme je l'ai signalé tout à l'heure en répondant à M. Schléret, que la présence du Secrétaire général des Nations unies au sommet a confirmé avec éclat le rôle international de la francophonie.

Pour l'avenir de la communauté francophone, je relèverai deux points principaux.

Le premier, c'est, conformément à ce que nous avons souhaité, la volonté de confirmer la primauté politique de la communauté francophone. Cela s'est traduit par un rééquilibrage institutionnel au profit du Conseil permanent de la francophonie, qui voit son rôle de direction et d'expression politique de la francophonie conforté.

Le second point concerne les actions de coopération et de développement. Dorénavant, les pays francophones se concerteront dans le cadre du calendrier de développement mis en place par le Secrétaire général des Nations unies. Par ailleurs, nous avons franchi un pas important en matière de coopération bilatérale pour mettre en valeur les programmes prioritaires, que j'ai évoqués tout à l'heure en réponse à M. Xavier Deniau et qui concerneront en priorité la coopération juridique et judiciaire, la relance et la recherche dans le Sud, l'éducation et la promotion de l'enseignement français, et l'extension de la couverture de TV5 à l'Afrique et, ultérieurement, à l'Asie.

Sur tous ces points, le sommet a donné des instructions très précises. Le Conseil permanent de la francophonie va maintenant adopter la programmation précise de l'ACCT et des autres opérateurs, en particulier de

l'AIMF, l'association internationale des maires francophones, qui est devenue un opérateur associé, et de l'AUFELF-UREF, l'université francophone. Nous allons également travailler avec l'Association internationale des parlementaires de langue française, qui peut jouer un rôle très important dans l'accès à la démocratie et en particulier dans le développement des parlements nationaux.

Enfin, comme vous le savez, il a été décidé, à l'issue de ce sommet, que le Bénin accueillerait le sixième sommet de la francophonie en 1995.

M. le président. La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

M. Patrice Martin-Lalande. Monsieur le ministre, j'ai le redoutable privilège de compter dans ma circonscription une commune qui appartient à 100 p. 100 à l'Etat, celle de Chambord, dont le parc représente la plus grande forêt enclose d'Europe, et le château est le plus vaste du Val de Loire - à mes yeux, c'est même le plus fantastique des châteaux de cette région.

Je me permets d'appeler votre attention, monsieur le ministre, sur deux points très différents.

En premier lieu, sur le son et lumière de ce château, qui se déroule dans l'enceinte du château et du parc. Après la création coûteuse d'un spectacle qui n'a été produit qu'une seule soirée à Chambord, en 1990, un autre son et lumière intitulé « Les jours et les siècles » est présenté depuis deux ans. Il permet certes de faire découvrir Chambord sous un aspect un peu méconnu jusqu'à présent, mais il rencontre un certain nombre de difficultés : financières d'abord, puisque la société qui en est chargée connaît de graves difficultés de gestion ; esthétiques ensuite, à cause de l'installation permanentes de tribunes et d'escaliers en bois ; sur le fond enfin, puisque des touristes étrangers ont émis des contestations à cause d'allusions à la guerre de 1940.

Résultat, un échec relatif, avec d'assez lourdes conséquences économiques puisque le son et lumière de Chambord est un moment phare de la visite du Val de Loire.

Quand le château de Chambord et le Loir-et-Cher auront-ils un vrai son et lumière, à la dimension d'un château inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et qui vit créer le premier son et lumière du monde ?

En second lieu, sur le projet de la Caisse nationale des monuments historiques de créer un Centre de la Renaissance européenne. Ce projet avait reçu le concours du conseil général de Loir-et-Cher, de l'Etat et de la région. Il s'agissait de retenir dans cette région touristique les touristes qui y passent trop vite.

M. le président. Mon cher collègue, aboutissez à votre question.

M. Patrice Martin-Lalande. Des études de faisabilité ont été menées, même si le problème de la localisation reste largement ouvert. L'Etat inscrira-t-il cette opération dans le cadre du contrat de plan de façon qu'elle puisse être conduite en concertation entre l'Etat, la région et le département ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la francophonie. D'abord, le son et lumière. C'est une affaire que j'ai prise là où elle en était quand j'ai pris mes fonctions. Il faut honorer les engagements de l'Etat et essayer d'améliorer les choses. La Caisse des monuments historiques va racher l'affaire, ce qui permettra d'assurer la continuité de l'animation du château durant la période touristique. On

essaiera d'améliorer le spectacle chaque année de façon pragmatique, c'est-à-dire en évitant toute somptuosité excessive et toute dérive financière.

Cela signifie que, à travers la Caisse nationale des monuments historiques, nous honorerons les engagements financiers pris avec les partenaires économiques, engagements qui, jusqu'à présent, n'avaient pas été respectés.

Dès l'été 1994, nous allons assurer la promotion du spectacle en liaison étroite avec les collectivités et les organismes locaux : comités régional et départemental du tourisme ; offices du tourisme et collectivités locales.

En ce qui concerne le Centre de la Renaissance, je confirme que je suis tout à fait hostile à ce qu'on crée à proximité immédiate du parc et du château de Chambord un centre touristique et culturel. Cette localisation n'est pas la bonne. Il convient d'éviter toute construction ou aménagement lourds à proximité d'une zone de cette exceptionnelle qualité. Je considère que l'équipement d'accueil, dont la création me paraît indispensable, devra prendre place en amont du flux des visiteurs sur un site plus adapté. Il convient donc d'analyser finement la répartition de ce flux de visiteurs, notamment à partir des liaisons autoroutières, pour localiser l'emplacement de cet équipement, afin de drainer au mieux le public potentiel.

Un tel centre devra avoir pour vocation de présenter non seulement Chambord mais aussi les autres sites prestigieux du Val de Loire. C'est en ce sens que mon cabinet dialogue avec les parlementaires et les élus locaux, et en particulier, monsieur Martin-Lalande, avec vous-même et avec le président du conseil général de Loir-et-Cher. C'est aussi sur cette base que j'ai entamé des discussions avec les ministres chargés de l'équipement et du tourisme, de l'environnement et de l'agriculture - au titre des forêts. Ces discussions ont pour but d'engager une action de valorisation du patrimoine architectural et naturel des abords du parc de Chambord, sur la commune de Saint-Dyé notamment.

Cette valorisation suppose l'étude préalable d'une ZPPAUP - zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysagé - afin d'analyser les conditions de préservation des atouts naturels et culturels de ce territoire. De plus, ces discussions ont pour objectif de parvenir à créer un équipement d'accueil touristique, conformément aux légitimes revendications des élus de Loir-et-Cher, sur un site à déterminer en fonction des flux de visiteurs, des réseaux d'accès routier et autoroutier sur le département.

C'est un projet qu'il faut mettre au point avec tous les partenaires concernés. Mais, pour ma part, à condition qu'on protège le site et le château, je suis favorable à la poursuite de ce dialogue très constructif.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. Pierre Lequiller.

M. Pierre Lequiller. Monsieur le ministre, ma question portera sur la défense du patrimoine privé. A cet égard, je citerai plusieurs exemples significatifs.

Voilà plusieurs années que les habitants des Yvelines assistent, impuissants, au démantèlement du château de Sully à Rosny-sur-Seine. Le 18 octobre dernier, la totalité du mobilier classé du château a été vendue aux enchères à l'Hôtel Drouot. Ces objets, dispersés à l'époque révolutionnaire, mais rassemblés par la famille Lebaudy à la fin du XIX^e siècle, évoquaient de manière très précise la mémoire de l'illustre personnage, qui construisit ce château et y vécut. Les six tapisseries de

l'histoire de Psyché tissées pour la petite-fille de Sully, des tapisseries des Flandres, plusieurs tableaux, dont des portraits d'Henri IV ou de son ministre, le buste en bois de Sully, la reconstitution de sa chambre et, enfin, le célèbre salon jaune de la duchesse de Berry ont été vendus avec l'autorisation des Monuments historiques, et ce malgré des protestations réitérées.

Et c'est là toute la difficulté : il n'existe pas de garde-fou. Nous demeurons impuissants.

Il en fut de même pour le boudoir du château de Millemont dont les meubles datant du milieu du XVIII^e siècle, également classés, furent mis en vente et dispersés.

Si l'on a connaissance, chaque année, du départ à l'étranger de quelques pièces connues, on ne compte plus les objets qui disparaissent ou se dispersent sans que personne puisse intervenir.

Il est du devoir d'une nation responsable de veiller à la sauvegarde de son patrimoine. Or la législation française ne nous donne pas les moyens de le protéger.

Voici donc, monsieur le ministre, mes questions auxquelles mon collègue Paul-Louis Tenaillon s'associe.

De quel recours les collectivités locales, associations de sauvegarde et particuliers disposent-ils ?

Inscrivez-vous à l'ordre du jour la proposition de loi déposée par Paul-Louis Tenaillon pour renforcer la protection du patrimoine mobilier et faire prendre en compte la notion de collection ou d'attache à perpétuelle demeure ?

M. le président. Vous avez dépassé votre temps de parole, mon cher collègue.

M. Pierre Lequiller. J'ai pratiquement fini, monsieur le président.

Enfin, ne faut-il pas renforcer la législation pour éviter que notre patrimoine ne soit acquis à des fins spéculatives par certaines personnes ou sociétés privées étrangères qui le laissent ensuite inoccupé et à l'abandon ?

Ainsi, à Louveciennes, commune dont je suis le maire, j'ai dû faire évacuer le château de Madame du Barry, acquis par une personne japonaise et qu'occupaient des squatters. Ce château était dans un état de total abandon et les squatters avaient dispersés leurs affaires dans un salon orné de magnifiques boiseries.

La presse a d'ailleurs cité de nombreux exemples de châteaux laissés à l'abandon par leurs propriétaires.

Le patrimoine français doit être défendu, et, pour cela, nous devons renforcer la législation applicable en la matière.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Monsieur Lequiller, vos questions sont très intéressantes.

En ce qui concerne le château de Sully à Rosny, le ministère a exercé pleinement ses compétences en matière de protection puisqu'une expertise de ses services a permis de protéger le mobilier qui méritait de l'être et qui ne pourra plus désormais quitter le territoire national. Par ailleurs, nous avons protégé les éléments du décor qui pouvaient être considérés comme faisant partie de l'immeuble : ils ont été classés en même temps que lui, ce qui fait qu'ils n'ont pas été mis en vente. On peut donc considérer que les éléments les plus insignes du château resteront sur place puisqu'ils sont assimilés à des éléments immobiliers.

Pour ce qui est du château de Millemont, l'Etat s'est porté acquéreur d'une partie du mobilier. Compte tenu du fait que nos moyens budgétaires ne sont pas illimités,

nos achats ont porté sur les éléments dont le caractère précieux, selon les experts, justifiait une propriété nationale.

S'il est exact que le département des Yvelines, sous l'impulsion du président Tenaillon qui a posé la question, a engagé des négociations pour racheter une partie du mobilier du château de Rosny-sur-Seine, je ne peux que m'en féliciter et féliciter le département des Yvelines.

En ce qui concerne la législation, je vous indique que la loi sur les musées, dont j'ai parlé tout à l'heure en réponse à des questions qui m'ont été posées par les orateurs du groupe socialiste, améliorera la loi de 1913 concernant les ensembles immeubles plus décors et les collections.

M. Christian Vanneste. Très bien !

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Cette loi prévoira qu'ils ne pourront plus être dispersés sans autorisation. Il s'agira donc d'un renforcement de la législation par rapport au système de classement et de protection de 1913. Ce sera, si je puis dire, plus raffiné.

Quant aux châteaux non entretenus, dont vous avez cité un exemple propre à votre commune, monsieur Lequiller, je vous indique qu'ils peuvent être expropriés au profit d'une collectivité publique. C'est d'ailleurs ce que nous allons faire pour le château de Maulnes, en Bourgogne.

M. le président. La parole est à M. Yves Marchand.

M. Yves Marchand. S'agissant de l'aménagement culturel de l'espace, vous nous avez dit, monsieur le ministre, que vous alliez faire un effort particulier en faveur des salles de proximité. L'effort essentiel va donc porter sur la diffusion.

Toutefois, il est évident que l'aménagement culturel de l'espace passe également par l'enseignement artistique. Or j'avoue que, sur ce point, nous sommes un peu inquiets en raison du resserrement des crédits sur certains établissements. En effet, cela va contraindre les collectivités locales à faire financer les enseignements artistiques par les contribuables locaux ou bien à les supprimer purement et simplement, ce que certaines d'entre elles, peu conscientes de l'importance de l'enjeu, ont commencé de faire.

L'Etat ne doit-il pas tout mettre en œuvre pour éviter justement que de tels errements ne se produisent ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Sachant tout ce qui se fait à Sète, que ce soit à l'initiative de la ville, du secteur privé ou de la région, je comprends, monsieur le député, votre préoccupation.

En ce qui concerne les enseignements artistiques, on ne peut pas dire que nous n'ayons pas les moyens de notre volonté puisque les crédits d'intervention consacrés à ces enseignements sont globalement maintenus par rapport aux autres crédits du titre IV, c'est-à-dire le titre « intervention », et sont stabilisés par rapport au collectif de 1993, qui pourtant les avait déjà largement épargnés.

Les crédits d'intervention destinés à l'enseignement et à la sensibilisation artistique en milieu scolaire s'élèvent à 152 millions dans le projet de budget et la réduction de 10 millions de francs par rapport à 1993 est simplement due à une modification d'imputation budgétaire destinée à corriger une erreur dans le budget de 1993. Il ne s'agit donc pas d'une baisse nette, la réduction n'est qu'op-tique.

Par ailleurs, il est prévu, pour 1994, d'affecter 530 millions de crédits d'intervention aux enseignements artistiques spécialisés, c'est-à-dire aux établissements sub-

ventionnés par l'Etat, que vous avez d'ailleurs évoqués dans votre intervention. Ils n'ont pas fait l'objet d'économies en 1993. En 1994, les crédits affectés aux écoles d'art connaîtront une augmentation de 2 millions et ceux des écoles de musique augmenteront de 4 millions. La seule économie importante porte sur les formations à la gestion culturelle, notamment à travers l'ANFIAC.

Les craintes que vous avez exposées ne sont donc pas fondées et, en ce qui concerne aussi bien les écoles d'art que les écoles de musique, nous nous y retrouverons parfaitement.

Cela dit, monsieur le député, je concède que les modifications apportées à la répartition des crédits entre les différentes directions de mon ministère peuvent donner le sentiment qu'il y a, dans certains cas, diminution des crédits, désengagement, etc. Mais la préservation des moyens de nos actions, thème sur lequel repose ce budget, se retrouve parfaitement dans ce domaine des enseignements artistiques - et plus encore dirais-je même.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Culture ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 3 128 455 francs ;

« Titre IV : moins 315 552 308 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 419 030 000 francs ;

« Crédits de paiement : 548 030 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 2 219 370 000 francs ;

« Crédits de paiement : 470 915 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

Je constate que le groupe du Rassemblement pour la République et le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre votent pour.

Je constate que le groupe socialiste et le groupe communiste votent contre.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(La réduction de crédits est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la culture et de la francophonie.

En conséquence, la séance prévue ce matin est supprimée.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 8 novembre 1993, de M. Jean-Claude Lefort et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution relative au budget général des Communautés européennes pour 1994 (n° E-124) déposée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 689, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 9 novembre 1993, à vingt-deux heures, séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994, n° 536 ;

Défense :

MM. Arthur Paecht : Équipement (Annexe n° 39) et Patrick Balkany : Fonctionnement (Annexe n° 40), rapporteurs spéciaux au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexes n° 39 et 40 au rapport n° 580 de M. Philippe Auberger, rapporteur général) ;

M. Roland Nungesser, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 582, tome VIII) ;

MM. Jacques Baumel : Dissuasion nucléaire (tome IV), Jean-Michel Boucheron : Espace et communication (tome V), Philippe Biand : Forces terrestres (tome VI), Yves Bonnet : Marine (tome VII), Olivier Darrason : Air (tome VIII), Jean-Claude Asphe : Personnel de la défense

(tome IX), Jean-Guy Branger : Soutien des forces (tome X) et Robert Poujade : Gendarmerie (tome XI), rapporteurs pour avis, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 583, tomes IV à XI).

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 9 novembre 1993 à une heure quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT

ERRATA

I. *Au compte rendu intégral de la 1^{re} séance du mercredi 27 octobre 1993*

(Journal officiel, Débats de l'Assemblée nationale, du jeudi 28 octobre 1993)

Page 4952, 1^{re} colonne, 3^e ligne, et page 4953, 1^{re} colonne, 8^e ligne.

Au lieu de : « Droit d'asile » ;

Lire : « Accords internationaux en matière de droit d'asile ».

II. *Au compte rendu intégral de la 2^e séance du mercredi 27 octobre 1993*

(Journal officiel, Débats de l'Assemblée nationale, du jeudi 28 octobre 1993)

Page 4984, 2^e colonne, 22^e ligne, et page 4998, 29^e ligne.

Au lieu de : « Droit d'asile » ;

Lire : « Accords internationaux en matière de droit d'asile ».

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

Transports ferroviaires (TGV Est - tracé - Moselle)

182. - 9 novembre 1993. - **M. Jean-Louis Masson** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme** sur le fait que lors de sa venue à Metz le vendredi 5 novembre 1993, le Premier ministre a évoqué les engagements pris pour le TGV Est et notamment le lancement de l'enquête d'utilité publique pour l'ensemble de la ligne nouvelle. Il n'en reste pas moins que le programme des travaux laisse de côté toute la traversée du département de la Moselle, et en particulier l'embranchement vers le bassin houiller, Forbach et Francfort. La ligne nouvelle, qui traverse sept départements sera donc réalisée pratiquement partout, sauf en Moselle, puisque ce département concentre à lui seul 98 p. 100 du tronçon supprimé. De ce fait, la gare lorraine du TGV ne sera pas réalisée et l'importante liaison Paris-Metz-Francfort sera déviée par la vallée du Rhin. Les Mosellans ressentent donc un très fort sentiment de spoliation et d'injustice. En pleine crise des Houillères de Lorraine, les 250 000 habitants de ce bassin d'emploi n'avaient vraiment pas besoin de cela. Il souhaiterait qu'il lui indique, d'une part, si les acquisitions foncières pour la voie nouvelle seront réalisées en bloc pour toute la longueur de la future ligne ou si, là aussi, la Moselle sera laissée de côté. Il souhaiterait qu'il lui indique, d'autre part, si un échéancier est fixé pour les travaux de la voie nouvelle dans sa traversée du département de la Moselle ou si ces travaux sont purement et simplement renvoyés aux calendes grecques.

Prix du numéro : 3,50 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats : celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)